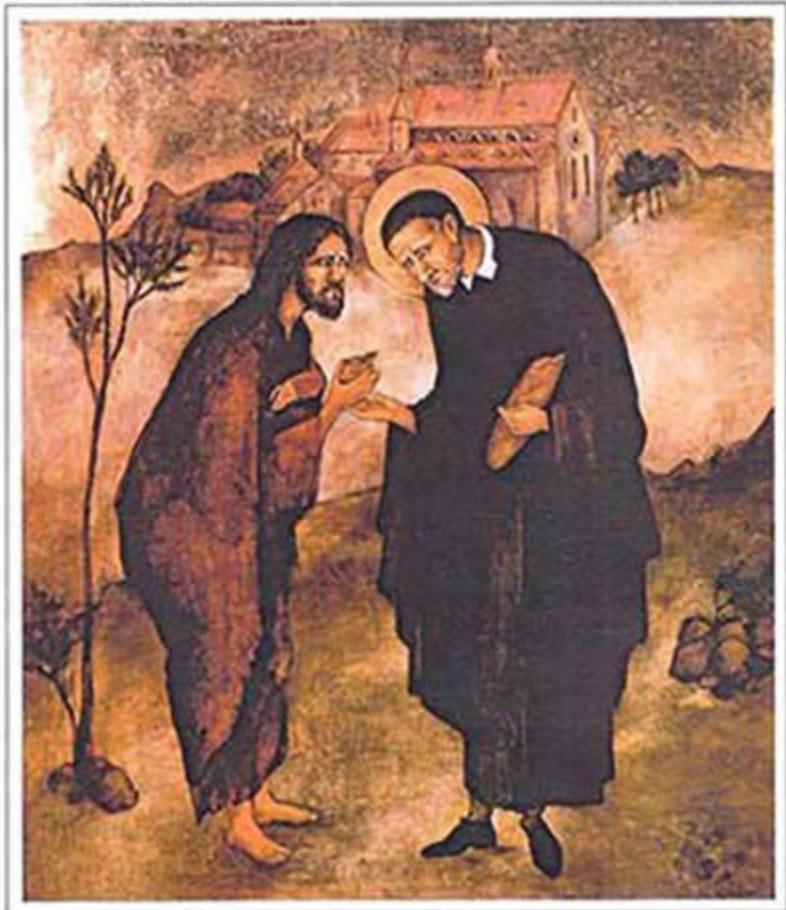


VINCENTIANA

50^e ANNÉE - N. 3

MAI-JUIN 2006



Directoire du Directeur provincial des Filles de la Charité

CONGRÉGATION DE LA MISSION
CURIE GÉNÉRALE

CURIE GÉNÉRALE

Rome, le 5 mai 2006

Aux Visiteurs de la Congrégation de la Mission

Chers Frères,

La Grâce et la Paix de notre Seigneur Jésus-Christ demeurent en vos cœurs maintenant et à jamais !

Sensible à la réalité des hommes et des femmes de notre monde, les membres de la Famille Vincentienne, et d'une manière spéciale les Filles de la Charité, ont essayé, dès le début, de répondre de plusieurs manières au défi d'une maladie qui se propage à pas de géant particulièrement parmi les pauvres : VIH/SIDA.

L'Union des Supérieurs Généraux (USG) à Rome, par le biais de sa Commission de la Santé, a tenu une conférence le 10 mars dernier avec les Supérieurs Généraux et des membres de leurs Curies respectives. À cette rencontre les conclusions du panel ont été présentées : « *Religieux dans le monde de la pandémie du VIH/SIDA : engagement, défis et prophétie* ». Nous ne sommes pas étrangers à cette réalité ; Dieu merci, beaucoup de sœurs et de frères témoignent de leur généreux dévouement auprès des victimes.

Je vous invite à une plus grande participation à cette lutte, en nous unissant à l'initiative de l'USG. Vous trouverez ci-joints des documents sur le sujet, et je vous demande de bien vouloir les envoyer à chacune de vos communautés locales, en leur demandant de répondre au questionnaire et de collaborer, à travers leurs réponses, en fournissant des informations sollicitées par nous. Puisse notre expérience, unie à celle des religieux à travers le monde, aider l'USG à prendre des engagements concrets en faveur des plus vulnérables.

Les réponses doivent être envoyées au Bureau de L'USIG/USG, comme indiqué dans les documents joints à cette lettre. J'aimerais aussi que vous m'envoyiez une copie de ces réponses à l'adresse suivante : cmcuria@tin.it

Je suis certain que la route déjà parcourue par les membres de la Famille Vincentienne à travers le monde en faveur de nos frères et sœurs, contribuera non seulement aux initiatives de l'Église, mais enrichira également la mission de tous les membres de notre Famille.

Que le Seigneur vous fortifie et vous comble de sa paix et de son amour en ce temps de Pâques.

Votre frère en saint Vincent,

A handwritten signature in black ink, reading "G. Gregory Gay, C.M." in a cursive script.

G. Gregory Gay, C.M.

Supérieur Général

LES RELIGIEUX/SES DANS LE MONDE ET LA PANDÉMIE HIV/SIDA, ENTRE ENGAGEMENT, DÉFI ET PROPHÉTIE

Introduction *Un Samaritain, qui était en voyage, le vit et fut pris de pitié (Lc 10, 33)*

Le troisième millénaire a réveillé en nous religieux/ses une urgence : nous retrouver ensemble, mettre ensemble nos forces, nos attentes et nos espoirs pour réfléchir sur un thème qui pour nous est la vie. Cette vie que nous touchons chaque jour et que nous désirons servir, cette vie qui de façons différentes et des circonstances variées a été blessée par la pandémie HIV/SIDA. Ce désir est devenu une réalité : un groupe de quarante religieux/ses, provenant de différents pays et appartenant à plusieurs Congrégations religieuses, se sont réunis à Rome du 12 au 14 décembre 2005, pour une rencontre qui a eu pour titre : « Les religieux/ses dans le monde et la pandémie HIV/SIDA, entre engagement, défis et prophétie ». Cet événement a été organisé par la Commission Santé des deux Unions des Supérieurs Généraux (UISG/USG) à laquelle appartiennent environ deux mille Instituts de Vie Consacrée pour un total d'un million de personnes à peu près, présentes en plusieurs domaines différents et dans tous les Continents.

Ont été présents à notre rencontre aussi quelques représentants de Caritas Internationalis et de ONUSIDA¹, des Organismes avec qui nous sommes en train de tisser un dialogue.

La rencontre nous a amenés au cœur du monde. Durant ces jours nous avons écouté le cri qui nous parvient de tant de frères et sœurs, nous avons partagé des expériences, espoirs et soucis et une fois de plus nous nous sommes retrouvés dans les deux icônes significatives pour notre réalité : le Bon Samaritain et la Samaritaine, qui nous ont été proposés par le Congrès sur la Vie religieuse de l'année passée, dont cette rencontre en est un fruit.

Nous sentons que ce moment est un appel à la prophétie : celle de parler courageusement d'une réalité qui nous interpelle mais qu'en même temps nous cherchons à nier ou à fuir. La pandémie nous défie à de nouvelles formes de pauvreté radicale dans le partage de la souffrance et du drame d'une grande partie de l'Humanité et nous invite à un amour inconditionné.

Comme le Bon Samaritain, nous aussi, dès le début de cette immense tragédie de notre temps, nous nous sommes arrêtés à

¹ Organisme des Nations Unies qui s'occupe spécifiquement du problème de l'HIV/SIDA.

secourir les nombreuses personnes laissées à demi-mortes au bord de la rue, poussés par la même passion pour le Christ et pour l'humanité. En même temps nous reconnaissons d'être nous aussi parmi les blessés, des personnes vulnérables, marquées par nos fragilités et nos limites. Le SIDA en effet, n'est pas seulement à l'extérieur, mais il est aussi à l'intérieur des nos communautés mêmes.

Comme la Samaritaine, nous sommes conscients que la foi est l'eau vive qui peut répondre à beaucoup de questions sur le sens de la vie, de la mort et de la maladie, qui libère des capacités d'aimer et de pardonner tandis qu'elle nous rappelle aussi que les personnes que nous avons rencontrées nous ont beaucoup donné, nous ont communiqué une grande richesse humaine et spirituelle. Notre service a été un échange réciproque de dons.

Nous avons été confirmés dans notre engagement, dans la conviction de la nécessité de mobiliser nos énergies et d'esquisser pour l'avenir de nouvelles stratégies de collaboration parmi nous, en dépassant la fragmentation et les individualismes. Dans la lutte contre la pandémie HIV/SIDA, qui se présente avec des défis très vastes et variés, chaque Institut a quelque chose à apporter en puisant avec créativité dans son propre charisme.

La Réalité *Donne-moi à boire* (Jn. 4, 7)

Le SIDA a été considéré par l'OMS² comme l'un des trois principaux dangers pour la planète, avec les risques climatiques et nucléaires. La situation de l'Infection HIV/SIDA dans le monde (donnés du Rapport ONUSIDA 2005) est celle d'une épidémie encore en cours d'expansion, avec grande augmentation du nombre de personnes atteintes en Europe de l'Est et en Asie. Il y a en outre des signes alarmants dans le Pacifique. Le nombre élevé des personnes à risque dans ces régions rend urgent notre engagement pour des programmes de prévention et soins qui puissent amener à des changements de comportement.

En décembre 2005 l'estime du nombre de personnes qui vivent avec l'HIV est de quarante millions. Ont été reportés presque cinq millions de nouveaux cas au cours de l'année 2005. Le SIDA a déjà tué vingt-cinq millions de personnes depuis qu'il a été reconnu en 1981. Malgré le grand nombre de nouvelles infections et le fait que le nombre des personnes HIV+ est très élevé, il est très évident que les efforts de prévention ont diminué parmi beaucoup de groupes à risque, et spécialement parmi les jeunes. Même s'il y a de nouveaux cas dans chaque coté du monde, l'Afrique Sub-Saharienne reste la plus fortement touchée et elle abrite environ vingt-six millions de person-

² Organisation Mondiale de la Santé.

nes HIV+, ce qui signifie les deux tiers de toutes les personnes vivant avec le SIDA. Le nombre croissant d'orphelins à cause du SIDA, des familles précédées par des enfants, des grands parents qui ont la charge d'un grand nombre d'orphelins et le gros poids de souffrance porté par les enfants en Afrique sont un souci croissant pour nous tous. Nous sommes provoqués par l'augmentation du nombre de femmes frappées par cette pandémie : 50% de ceux qui vivent avec le virus sont des femmes et elle payent le prix le plus fort de cette situation.

La prévention, ancrée sur l'éducation à la vie et à la sexualité, doit être adressée de façon claire et complète aux jeunes et aux personnes à plus haut risque, spécialement dans les régions où la marginalisation et la pauvreté rendent plus vulnérables à l'infection par HIV les personnes qui sont contraintes à survivre à travers la commercialisation du sexe ou qui cherchent à « fuir » avec l'utilisation de drogues.

Les réponses à l'HIV/SIDA se sont accrues et améliorées dans les dix dernières années, cependant elles ne suivent pas encore le rythme d'une épidémie qui empire de plus en plus. L'accès à la thérapie anti-rétrovirale a augmenté et celle-ci est disponible dans les Pays plus riches, mais la situation est différente dans les Pays plus pauvres de l'Europe de l'Est, de l'Amérique Latine, dans une grande partie de l'Asie et virtuellement dans toute l'Afrique Sub-Saharienne.

Réponses et défis *Il s'approcha de lui, versa de l'huile et du vin sur ses blessures (Lc. 10, 34)*

Stigmatisation et discrimination minent encore aujourd'hui une effective prévention et créent un climat qui encourage une ultérieure croissance de la pandémie. Ces défis demandent la coopération effective de tous les hommes et les femmes de bonne volonté, des Agences Internationales avec ONG³ et OBF⁴, la coopération inter culturelle et le partage des ressources qui puissent garantir les meilleurs soins, éducation et prévention que notre créativité humaine peut donner.

Dans cette collaboration nous, religieux/ses, pouvons offrir en particulier notre richesse d'expérience inspirée des valeurs évangéliques. Nous proposons de viser au spécifique de la vie religieuse, qui nous amène à :

- a) Etre et créer des ponts pour un dialogue mutuel :
 - A l'intérieur des Congrégations religieuses, des Eglises locales, des Organismes sociaux, des Gouvernements...

³ Organisations Non Gouvernementales.

⁴ Organisations Basées sur une Foi.

- Avec les personnes : proximité, relation vitale, écoute pour comprendre le problème, soin (cf. icône du Samaritain).
 - Avec les cultures, pour en découvrir les valeurs et les faire émerger sans tout importer de l'extérieur (cf. icône de la Samaritaine).
- b) Harmoniser la réponse à l'urgence de la pandémie et aux différents aspects du problème d'une façon globale, ce qui demande forcément des temps longs.
- c) Saisir le défis à la conversion pour nous, les religieux/ses, face à un problème qui touche notre façon d'interpréter la maladie, en dépassant l'ignorance et la tendance à la « moralisation », et accueillir avec humilité aussi la réalité de la présence de la maladie à l'intérieur des nos communautés.
- d) Etre prophétique en saisissant les exigences que cette maladie pose au niveau pastoral et en approfondissant la réflexion théologique et pastorale suscitée par l'HIV/SIDA.

Stratégies d'action

1. Sensibiliser toutes les Congrégations, l'Eglise, sur le fait que le SIDA est une réalité complexe et elle va bien au-delà de l'aspect médical, elle comprend l'éducation, les conditions sociales, économiques, politiques, de justice : c'est en effet la responsabilité de chacun. Pour cela l'HIV/SIDA doit être intégré dans nos programmes pastoraux, dans nos enseignements, prédications, soins, programmes de développement, sociaux, et programmes de promotion de la justice.
2. Continuer le mappage⁵ et sensibiliser les communautés religieuses pour d'autres interventions dans ce domaine, d'après le charisme spécifique.
3. Collaborer, travailler en réseaux parmi nous et avec d'autres groupes, en continuant dans la ligne de cet événement initial avec la formation d'un forum plus ample pour rendre opérationnelles les décisions recommandées.
4. Apprendre les uns des autres les meilleures stratégies, comme celles que nous avons entendues ces jours-ci : des programmes de

⁵ Un des but du projet SIDA des Unions c'est de connaître et faire connaître toutes les activités que les religieux/ses sont en train de réaliser dans le monde pour la lutte contre l'HIV/SIDA. Pour cela un questionnaire sera envoyé aux communautés religieuses, comme un instrument fondamental pour avoir un tableau complet, une mappe, des toutes nos initiatives.

- prévention, éducation sexuelle et à la vie ; formation des jeunes ; soin des malades ; intégration des enfants avec HIV/SIDA dans la société ; attention particulière aux orphelins et aux enfants dans le domaine du counselling⁶ ; insertion dans le secteur de la recherche ; programmes de soutien pour les femmes, pour les malades et pour leurs familles ; etc.
5. S'engager en « advocacy »⁷ : pour la recherche de fonds ; pour l'accès au traitement des groupes plus vulnérables, afin que tous puissent avoir accès à la thérapie ARV⁸ et aux autres soins indispensables ; pour la prévention.
 6. Utiliser le site web de Justice et Paix (UISG/USG) et établir des liens avec les sites des différentes Congrégations et des autres Organisations Catholiques qui sont engagées dans la réponse à la pandémie.
 7. Prêter attention à l'appel pour le suivi pastoral/humanisation dans la pandémie : soins des malades et des mourants de SIDA, sollicitude pour ceux qui s'occupent d'eux, pour les personnes séropositives et pour ceux qui perdent leurs proches. Organiser des journées de soutien, des prières de guérison et des groupes de soutien pour les familles.
 8. Formation spécifique dans les cours de préparation pour le personnel sanitaire et pour le suivi pastoral. Dans nos maisons de formation instituer des programmes qui comprennent, avec le développement personnel et religieux, aussi des cours spécifiques sur HIV/SIDA. Pour créer des modèles que d'autres puissent suivre.
 9. Que les Supérieurs des Congrégations s'engagent à établir des lignes guide pour offrir un soutien aux prêtres, frères et sœurs qui vivent avec le virus.
 10. Faire face à la problématique du stigma et de la discrimination à travers une sérieuse réflexion théologique et pastorale, et offrir notre témoignage d'implication auprès les personnes qui vivent avec HIV.
 11. Travailler en collaboration avec les personnes qui vivent avec HIV/SIDA, avec d'autres Organisations Catholiques qui sont engagées dans la réponse à la pandémie, avec des personnes et des structures d'autres Dénominations et d'autres groupes de foi, Gouvernements, Agences Internationales (comme ONUSIDA, OMS, et le Fond Global pour la Lutte contre le SIDA, TB et Paludisme), et la société civile.

⁶ Soutien psychologique et spirituel.

⁷ Assistance, parler pour, support, encouragement.

⁸ Médicaments antirétroviraux, spécifiques dans le soin du SIDA.

Conclusion

En novembre dernier, le Pape Benoît XVI, en se référant à la journée mondiale du SIDA, a déclaré que les statistiques de ceux qui souffrent du SIDA sont « *réellement alarmantes* ». Et il a continué en disant que « *en suivant de près l'exemple du Christ, l'Eglise a toujours considéré le soin des malades comme une partie intégrante de sa mission. C'est pourquoi j'encourage les nombreuses initiatives entreprises spécialement par les communautés chrétiennes pour l'éradication de cette maladie, et je suis proche de ceux qui souffrent du SIDA et de leurs familles, en invoquant sur eux l'aide et le réconfort du Seigneur* ».

Nous avons le grand espoir que cette initiative ne soit que la première étape d'un long cheminement que nous devons faire et qu'ensemble nous pouvons continuer. Notre souhait c'est que d'autres Congrégations, non spécifiquement consacrées au ministère de la santé, répondent à cet appel selon leur charisme spécifique. Nous sommes aussi conscients que la réponse des Congrégations déjà impliquées nécessite d'être plus unifiée en cherchant à dépasser l'actuelle fragmentation des engagements.

Quarante millions et plus de personnes qui souffrent du SIDA nous regardent avec espérance !

Rome, le 15 décembre 2005

Pour les participants :

P. Frank Monks, MI
Président de la Commission Santé
UISG/USG

Sr María Martinelli, CMS
Coordinatrice du Groupe SIDA
UISG/USG

Rome, 11 May 2006

To all the members of the Congregation of the Mission

Dear Brothers,

May the grace and peace of Our Lord Jesus Christ fill your hearts now and forever!

I hope all of you are living the graces that came from the celebration of Holy Week with an abundance of life in community and in your service of the poor in your various apostolates.

I recently made a trip to Mozambique during which I had the opportunity to visit with many members of the Vincentian Family. In particular, I met with our confreres who are members of the Vice-province, the community of the Province of Mexico in Chongoene and the community of the Province of Salamanca in Nacala. I also visited the Daughters of Charity in different places throughout the country.

I have one purpose in mind for writing this circular. As you are well aware, we have a shortage of missionaries available in the various apostolates that depend on foreign missionaries. The number of volunteers, in response to the Mission Appeal letters that both Fr. Maloney, my predecessor, and I have written, has fallen off dramatically. This raises for me a question, which requires reflection on the part of all members of the Congregation of the Mission, especially the Visitors, who are responsible animating the missionary spirit of the provinces. Are we instilling, within the hearts of each member, the spirit to serve as missionaries either at home or abroad?

On a number of my visits, especially when I speak to those in houses of formation and formation teams, as well as to members of provincial councils, I have made it very clear that our young men, although they are prepared in such-and-such a province, they are prepared for the Congregation of the Mission. I remind them that our Constitutions state (12, 5^o) that they must have a “readiness to go to any part of the world, according to the example of the first missionaries of the Congregation.”

At times I have the impression that, as a Congregation, we have become too “provincial”; that is, we have a concern only for our particular area of work, our own territory and we forget about having men available to work outside the limits of the province. This is a dimension that has always been part of our tradition and is a way of showing willingness to collaborate with the efforts of the Congregation at the general level. There is a need to do some

awareness building in our provinces and that depends on the Visitors. I hope to discuss this theme with them at the International Visitors' Meeting in Mexico next year.

Now, once again, I would like to make an urgent appeal to all members of the Congregation of the Mission to consider making themselves available to serve in the missions, particularly where certain provinces have asked for assistance. Such a petition was made by the Vice-Province of Mozambique and that is why it was listed as the number two need in my Mission Appeal Letter last October.

Over the past two years, the Vice-Province has lost six men. After giving of their time generously in the vice-province, they made the decision to return to their provinces of origin at the conclusion of their contracts. That is certainly a right which everyone has to exercise when collaborating in the evangelization efforts of other provinces. But, as a result of this drastic loss in the number of confreres in the vice-province, the Vice-Visitor and his council had to close, unfortunately, three of their mission posts, precisely because there are not enough personnel to guarantee evangelization in the context of good community living.

I want to make another appeal. This is not the ordinary time to do it. But because the situation is urgent and necessary, I do so to all the members of the Congregation of the Mission. If anyone has an inclination to serve on an international mission or to serve by collaborating with another province of the Congregation that is in urgent need of assistance, please write to me. It is, of course, important that you share your desire with your Visitor. But you need to discern how God wants you to live out your vocation as a member of the Congregation of the Mission. Even though the needs of a particular province may be great, the needs of the international Congregation of the Mission are just as great. The Superior General and his council always ask the opinion of the Visitor and his council about the different candidates who offer themselves as volunteers for various missions. But the last word with regard to whether or not a man will work on a particular mission is a decision of the Superior General.

I also ask the following of the Visitors and their councils:

1. That, in both your initial and ongoing formation programs, you provide adequate time to the development of a missionary spirit within all the members of the province.
2. That you make very clear to the men who enter the Congregation in your province that they are members of the Congregation of the Mission and are not limited to being members of your province.

3. That, if a man in your province shows a willingness and desire to give of himself to a province other than his own, you take seriously his concern for living out his vocation as a member of the worldwide Congregation.

Rest assured that, with faith and trust in God, when we give from our needs, the Lord will truly bless us. I say that with all sincerity and with great confidence in the God who desires that our mission continue in the world today.

God bless you all.

Your brother in St. Vincent,

A handwritten signature in cursive script that reads "G. Gregory Gay, C.M.".

G. Gregory Gay, C.M.

Superior General

À tous les membres de la Congrégation de la Mission

Chers frères,

*La Grâce et la Paix de notre Seigneur Jésus-Christ
demeurent en vos cœurs maintenant et à jamais !*

J'espère que vous vivez tous des grâces de la célébration de la Semaine Sainte, avec abondance de vie en communauté et dans votre service des pauvres à travers vos différents apostolats.

Récemment, j'ai fait un voyage au Mozambique durant lequel j'ai eu l'opportunité de visiter plusieurs membres de la Famille Vincentienne ; j'ai rencontré en particulier, nos confrères membres de la Vice-province, de la communauté de la Province du Mexique à Chongoene et les communautés de Salamanque à Nacala. J'ai visité aussi les Filles de la Charité qui travaillent en différentes régions du pays.

J'ai un seul but en écrivant cette circulaire. Comme vous le savez nous avons eu une chute du nombre de missionnaires disponibles pour les différents apostolats qui dépendent des missionnaires étrangers. Le nombre de volontaires, en réponse aux lettres **d'appel pour la mission** adressées par mon prédécesseur, le Père Maloney, et par moi-même, baisse dramatiquement. Ceci me pose une question qui demande réflexion par tous les membres de la Congrégation, spécialement les Visiteurs responsables d'animer l'esprit missionnaire dans leurs provinces. Est-ce que nous insufflons, dans le cœur de chaque membre de notre communauté, l'esprit de servir en missionnaires chez soi ou à l'étranger ?

Durant nombre de mes visites, et plus particulièrement lorsque je parle dans les maisons de formation aux jeunes, ainsi qu'à l'équipe des formateurs, comme aussi aux membres des conseils provinciaux, je me suis exprimé très clairement et j'ai insisté sur le fait que, bien qu'ils soient préparés pour le service d'une province, ils doivent être formés aussi pour toute la Congrégation de la Mission. Je vous rappelle en outre, que nos Constitutions affirment (12,5^o) qu'ils doivent avoir « une disponibilité pour aller partout dans le monde, à l'exemple des premiers missionnaires de la Congrégation ».

Par moments, J'ai l'impression que dans la Congrégation on est devenu très « provinciaux » cela veut dire, qu'on est plus concerné par le travail à faire dans notre région, notre territoire et on oublie d'avoir des hommes disponibles pour travailler au-delà des limites de leurs régions, de leur province. Cette dimension missionnaire a toujours été partie prenante de notre tradition et une façon par laquelle

nous manifestons notre volonté de collaborer aux apostolats de la Congrégation au niveau général. Il est nécessaire, de procéder à une sensibilisation dans nos Provinces, et cela dépend des Visiteurs. J'espère pouvoir discuter de ce thème avec eux durant la Rencontre Internationale des Visiteurs qui aura lieu l'année prochaine à Mexico.

Encore une fois, j'aimerais faire un appel urgent à tous les membres de la Congrégation de la Mission pour se rendre disponibles comme volontaires pour servir dans les missions, particulièrement dans certaines provinces qui ont demandé assistance. Une telle demande a été faite par la Vice-province du Mozambique et c'est pourquoi je l'avais inscrite comme seconde priorité dans ma lettre **d'appel à la mission** en octobre dernier.

Durant les deux dernières années, la Vice-province a perdu six hommes. Après avoir donné leur temps généreusement à la Vice-province, ils ont pris la décision de rentrer dans leur province d'origine à la fin de leur contrat. Ceci est certainement un droit que chacun peut exercer quand il collabore aux efforts d'évangélisation d'autres provinces, mais le résultat de la perte drastique du nombre des confrères dans la Vice-province a obligé le Vice-visiteur et son conseil à fermer, malheureusement, trois de leurs postes missionnaires, précisément parce qu'il n'y a pas assez de personnel pour assurer l'évangélisation dans le cadre d'une bonne vie commuautaire.

Je voudrais faire un autre appel, ce n'est pas ce que je fais ordinairement en ce temps-ci. Mais à cause de la situation urgente et nécessaire, je m'adresse à tous les membres de la Congrégation de la Mission: Quiconque a une inclination pour servir dans une mission internationale ou dans une autre province de la Congrégation qui a besoin d'assistance, s'il vous plaît, écrivez-moi. Il est bien sûr, important de faire connaître votre désir à votre Visiteur. Vous avez besoin de discerner comment Dieu veut que vous viviez votre vocation comme membre de la Congrégation de la Mission. Bien que les besoins d'une province particulière soient grands, les besoins de la Congrégation de la Mission au niveau international sont aussi importants. Le Supérieur Général et son Conseil demandent toujours l'opinion des Visiteurs et de leurs conseils à propos des différents candidats qui s'offrent comme volontaires pour les missions lointaines, mais c'est au Supérieur Général et à son conseil que revient la décision finale pour accepter ou refuser qu'un prêtre de la Congrégation aille travailler dans une mission particulière.

Je demande aux Visiteurs et à leurs conseils ce qui suit :

1. Insister pour que dans le programme de formation initiale et continue vous donniez le temps adéquat au développement de l'esprit missionnaire chez les jeunes ainsi que chez tous les membres de votre province.

2. Que ce soit très clair, pour toute personne qui entre dans la Congrégation dans votre province, qu'ils sont membres de la Congrégation de la Mission et non seulement membres de votre province.
3. Que si un membre de votre province manifeste le désir de se donner dans une autre Province que la sienne, vous preniez au sérieux son souci de vivre sa vocation comme membre d'une Congrégation internationale.

Soyez assurés qu'avec la foi et la confiance en Dieu quand on donne du peu qu'on a, le Seigneur nous bénira sûrement. Je dis cela en toute sincérité et avec une grande confiance en Dieu qui désire que notre mission continue dans le monde d'aujourd'hui.

Que Dieu vous bénisse.

Votre frère en saint Vincent,

A handwritten signature in black ink, reading "G. Gregory Gay, C.M." in a cursive script.

G. Gregory Gay, C.M.
Supérieur Général

Rome, le 23 juin 2006

Sacré-Cœur de Jésus

À tous les membres de la Congrégation de la Mission

Circulaire du Temps Fort (12-16 juin)

Chers Frères,

La Grâce et la Paix de notre Seigneur Jésus-Christ demeurent en vos cœurs maintenant et à jamais !

Au début de ce Temps Fort, nous avons consacré du temps à la **formation permanente**. Cette fois, nous avons été accompagnés par le Docteur Leticia Soberón Mainero du Conseil Pontifical pour les Communications sociales, avec le thème « La Technologie au service de l'Annonce du Règne de Dieu ».

Durant cette semaine de *Temps Fort*, les **membres de la Commission Préparatoire à la prochaine Rencontre Internationale des Visiteurs**, qui se tiendra à Mexico en juin 2007, étaient présents à la Curie : Daniel Borlik (Visiteur, South Province, États-Unis), Francisco Solás (Visiteur, Venezuela), Yves Bouchet (Visiteur, Toulouse), Antonius Sad Budianto (Visiteur, Indonésie), Michael Ngoka (Vice-Visiteur, Nigéria) et un traducteur pour la langue française, Roberto Gómez, Missionnaire de la Province de Toulouse.

1. Dans un premier temps, nous avons fait une évaluation de la **rencontre du Conseil Général avec les Présidents des Conférences des Visiteurs et/ou des Provinces**. Au cours de la semaine précédant notre *Temps Fort*, les 9 et 10 juin, nous avons eu une rencontre avec les représentants de chacune des Conférences de la Congrégation : Corpus Delgado, Président de la CEVIM, Europe ; Mathew Kallammakal, Président de l'APVC, Asie Pacifique ; Michael Ngoka, Président de la COVIAM, Afrique et Madagascar ; Francisco Solás, Président de la CLAPVI, Amérique Latine ; et Daniel Borlik, représentant pour la NCV, États-Unis.

Chacun d'eux a fait une brève présentation de sa Conférence : soulignant les points forts et les points faibles, ainsi que les préoccupations majeures. Nous avons ensuite revu les engagements pris par chaque Conférence durant l'Assemblée Générale. Ils nous ont également proposé des thèmes pour la Rencontre des Visiteurs. Avec les idées provenant de leurs Conférences respectives, ils ont évalué les différents services assurés par la Curie. Puis ils ont donné des avis au Supérieur Général et à son Con-

seil. Voilà un peu ce que nous avons fait durant les deux premières journées de cette rencontre.

2. Ann Frances Margolies, informaticienne, nous a fait un exposé sur la **nouvelle base de données du Secrétariat Général**. Ce projet a été lancé dans le but de moderniser les dossiers du personnel, et aussi de faciliter la publication du *Catalogue Général* qui, nous espérons, sera bientôt disponible en ligne pour tous les confrères.
3. Elmer Bauer, Économiste Général et José Antonio Ubillús, Assistant Général pour les Missions, ont présenté le **Fonds de Distribution pour la Mission** pour l'année 2006. Trente entités de la Congrégation sont les bénéficiaires de cette aide financière qui contribue essentiellement à la formation initiale et permanente, ainsi qu'aux besoins élémentaires des Missionnaires.
4. Nous avons sélectionné les gagnants du **Prix Mission 2006**. Parmi les 13 projets reçus de différentes Provinces, ont été sélectionnés cinq gagnants, dont les noms seront publiés le 30 juillet, en la fête de St Justin de Jacobis.
5. Nous avons étudié le rapport de l'**Office de Solidarité Vincentienne**, présenté par le Frère Peter Campbell, Administrateur de cet Office. Entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2006, l'Office a accepté huit nouveaux projets, dont trois ont été financés entièrement et cinq autres partiellement. Sept micro subventions ont été également accordées par le Fonds de Solidarité Vincentienne pour le financement des micro-projets. Pour plus d'information sur les services de VSO, vous pouvez consulter le site : www.famvin.org/vso
6. Manuel Ginete, le **Délégué du Supérieur Général pour la Famille Vincentienne**, a souligné dans son dernier rapport les visites qu'il a effectuées à la Famille Vincentienne dans les pays suivants : Brésil, Nigéria, Philippines, Thaïlande et Cambodge. Dans les diverses rencontres, il a donné des conférences sur le thème : « Les plus vulnérables et la Famille Vincentienne dans le monde, les branches principales et les critères pour une bonne collaboration ». Dans les prochains jours, il visitera en même temps que moi, la Famille Vincentienne en Irlande. Il participera également à la Cinquième Rencontre Mondiale des Familles qui se déroulera à Valence, Espagne.
7. Nous vous informons que le **SIEV** (Secrétariat International des Études Vincentiennes) a préparé, avec la collaboration de John Freund et son équipe, un CD avec la version digitale de Vincentiana (1995-2003). Ce matériel sera envoyé à toutes les Provinces par la Curie Généralice. C'est la fin d'un long processus de travail commencé par la précédente Commission du SIEV.

8. Le P. José Antonio Ubillús, Assistant Général pour les Missions, nous a proposé, pour une révision, une nouvelle version préliminaire des **Statuts des Missions Internationales**, dans l'espoir qu'ils seront approuvés *ad experimentum* à la prochaine session de notre *Temps Fort*. Il nous a aussi communiqué avec joie que les P. Fernando Sánchez et Cyrille de Nanteuil, missionnaires à El alto, Bolivie, ont tous deux reçu une bourse offerte par CIAM, Centre International d'Animation Missionnaire (de Rome). Les cours auront lieu du 16 octobre au 1^{er} décembre de cette année.
9. Nous avons étudié la liste des volontaires pour les missions. Nous avons reçu six offres, parmi lesquelles un confrère a été nommé immédiatement. Dans les mois à venir, nous espérons pouvoir nommer un autre confrère pour une mission de la Congrégation en manque de personnel.
10. Nous avons examiné les divers **rapports des Conférences des Visiteurs et/ou des Provinces**.
 - La **CEVIM** a eu sa rencontre annuelle à Istanbul, Turquie. Le P. José María Nieto était présent pendant toute la durée de la rencontre. J'ai été également avec eux pendant deux jours. Tout ce qui a été partagé au cours de cette rencontre des Visiteurs d'Europe et du Proche Orient peut se trouver sur le site de la Conférence : www.cevim.org
 - La **COVIAM** a célébré son Assemblée Générale à Madagascar du 4 au 9 mai. J'étais présent pendant toute la durée de l'Assemblée, étant donné que je suis le représentant de la Curie à la Conférence d'Afrique et de Madagascar. Le P. Sylvester Peterka de Eastern Province, États-Unis qui était aussi présent, épaulera la COVIAM dans les divers aspects de la formation. Au cours de cette Assemblée, Michael Ngoka a été élu Président et Emmanuel Typamm réélu comme Secrétaire Exécutif de la Conférence.
 - La **NVC** s'est réunie le 9 février à Los Altos, Californie. Il a été décidé d'avancer dans le processus de mise en place d'un modèle à deux Provinces pour les États-Unis. Chaque Province établira la procédure qui lui convient en vue de rassembler les informations issues de la base.
 - L'**APVC** a tenu sa rencontre annuelle à Surabaya, Indonésie, du 1^{er} au 12 mai. Dans la première partie de cette rencontre il y a eu une session de formation sur l'Islam. Par cette même occasion, les confrères ont visité diverses communautés de la Province d'Indonésie. Le P. Joseph Foley, représentant de la Congrégation aux Nations Unies, était aussi présent à cette rencontre. Il a fait un exposé sur la nature de son travail et la manière dont les Conférences peuvent bénéficier de ses services. Un nouveau Secrétaire

exécutif a été élu, le P. Sérafin Peralta, ex-Visiteur et aussi ex-Directeur des Filles de la Charité de la Province des Philippines. Le P. Gérard Du, Assistant Général, a également participé à cette rencontre.

11. Un des points majeurs de ce *Temps Fort* a été la préparation de la **Rencontre Internationale des Visiteurs**. Le thème de la Rencontre sera : « La formation permanente pour un Missionnaire Lazariste aujourd'hui ». Ce thème sera développé au moyen de deux conférences et des travaux de groupes. Dans les prochaines semaines, la Commission Préparatoire vous communiquera d'autres informations concernant cette rencontre.

Nous avons traité beaucoup d'autres sujets au cours de cette session de *Temps Fort* du mois de juin, mais je vous ai communiqué quelques uns parmi les plus importants. J'espère que ces informations vous sont utiles, en tant que membres de la Congrégation de la Mission. Vos commentaires et vos suggestions seront toujours les bienvenus.

Votre frère en saint Vincent,

A handwritten signature in black ink, reading "G. Gregory Gay, C.M." in a cursive script.

G. Gregory Gay, C.M.
Supérieur Général

Une passion pour la Justice ¹

par G. Gregory Gay, C.M.

Supérieur Général

Dieu est passionné de justice. Surprenant, n'est-ce pas ? Eh bien : écoutez ce que dit le prophète Michée 6-8. Il s'agit là d'un texte qui parle pour le cœur de Dieu. Dans Michée 6, 1-7, nous voyons une scène où Dieu met à l'épreuve Israël qui a oublié qu'il avait été libéré par Dieu de l'esclavage en Égypte (6, 4), et qui a oublié aussi ce que cette libération exige du peuple de Dieu. Comme beaucoup d'entre nous, je suppose, Israël tente de marchander. Est-il possible d'acheter « l'Accusateur » en lui offrant un surcroît de sacrifices ? Sans doute peut-on attendrir Dieu en lui sacrifiant des veaux ou des moutons de meilleure qualité. Israël offre même à Dieu l'indicible : son fils aîné.

Dieu répond alors à Israël et à toute l'humanité : « Ce que Dieu réclame de toi : rien d'autre que d'accomplir la justice, d'aimer la bonté et de marcher humblement avec ton Dieu » (6, 8).

Ce ne sont pas là trois commandements distincts. Ils forment un tout. Une juste relation avec Dieu exige justice, amour et foi. Ou pour le dire d'une autre façon, Dieu attend de nous une foi qui fasse justice avec amour. Il n'y a rien d'autre à faire.

La personne de Jésus nous montre à quel point Dieu est passionné de justice. Un passage fondamental de l'Évangile de St. Luc (4, 16-21), nous présente Jésus, un jour de sabbat dans sa ville natale. « Selon sa coutume », Jésus entra dans la synagogue pour prier. Étant manifestement un habitué dans sa communauté, Jésus fut invité à lire. Il prit le rouleau du prophète Isaïe et y trouva le passage où il est écrit : « L'Esprit du Seigneur est sur moi et il m'a consacré par l'onction pour porter la bonne nouvelle aux pauvres, pour annoncer la délivrance aux captifs, le retour à la vue aux aveugles, pour libérer les opprimés et proclamer une année de grâce du Seigneur ». Puis, après une pause dramatique, Jésus leur dit : « Aujourd'hui s'accomplit à vos oreilles ce passage de l'Écriture » (Luc 4, 18-21).

Nous avons ici un texte passionné de justice sociale, choisi délibérément par Jésus pour lancer sa mission. Telle était la passion de

¹ Conférence prononcée par le P. G. Gregory Gay, Supérieur Général, à l'Université St. John, Jamaica, New York, USA, 26 janvier 2005.

Jésus pour la justice et le Royaume de Dieu, qu'il voulait que la moisson céleste commence déjà sur terre, en lui et par lui.

L'importance du Royaume de Dieu pour Jésus est soulignée au tout début de l'évangile de Marc. Les premiers mots de Jésus sont sur le Royaume de Dieu : « Après que Jean eut été livré, Jésus vint en Galilée proclamant l'Évangile de Dieu et disait : le temps est accompli et le Royaume de Dieu est tout proche, repentez-vous et croyez à l'Évangile » (Marc 1, 14-15).

Lorsque Jésus parlait du Royaume de Dieu, ceux qui l'écoutaient notaient la différence. Ils vivaient sous d'autres règnes, celui d'Hérode et celui de César. Ils savaient bien comment ils étaient ; sous leur pouvoir chaque jour, ils supportaient pauvreté et oppression. Qu'y avait-il de différent dans ce que Jésus annonçait ? En un mot, Jésus proclamait la venue d'un Royaume qui montrait ce que serait la vie sur terre si Dieu était roi, sans les maîtres de ce monde. Le Royaume de Dieu c'est la justice de Dieu ; en tant que tel, il est complètement opposé à l'injustice systématique des royaumes et systèmes de domination de ce monde.

Il est significatif que, pour Jésus, le Royaume de Dieu était destiné à la terre entière, ici et maintenant. Nous avons probablement souvent perdu cela de vue. Peut-être avons nous même élaboré une fausse séparation entre notre quête spirituelle de sainteté et la promotion de la justice. Mais la venue du Royaume de Dieu est pour cette terre qui est la nôtre. Ainsi, il n'est guère surprenant que la prière du Seigneur que nous récitons si souvent contienne cette demande : « Que ton Règne vienne, que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel ». Au ciel, pas de problème ; c'est sur la terre que nous avons à travailler.

Le Royaume de Dieu, c'est ce à quoi ressemblerait la vie sur terre si Dieu en avait la charge. Tel est le rêve de Dieu, la passion de Dieu. Jésus voulait si passionnément réaliser le rêve de Dieu, qu'il a vécu et est mort pour lui. Et c'est bien là *le seul* rêve pour notre terre.

Tout au long des siècles, d'innombrables hommes et femmes se sont accrochés à ce rêve. Ils pressentaient qu'il exigeait d'eux non seulement de rechercher la sainteté d'une juste relation avec Dieu, mais également de poursuivre et de favoriser la justice d'un cœur passionné. Ils avaient le sentiment qu'on leur demandait plus que l'honnêteté personnelle et la charité individuelle. Ils éprouvaient le besoin de lutter pour changer tout ce qui faisait que les gens avaient faim, étaient sans toit, opprimés ou victimes. Ces hommes et ces femmes, nos héros et héroïnes dans la foi, ne pouvaient pas tout faire mais ils ont fait quelque chose et ils l'ont bien fait. Oui, et ils l'ont fait avec passion.

Vincent de Paul, un des saints du Royaume de Dieu sur terre, est pour nous un modèle et un guide permanent, et pas seulement pen-

dant la semaine consacrée au Fondateur de l'Université St. John. Sa passion pour la justice et son choix préférentiel pour les pauvres continuent à nous interpeller. Nous pensons souvent à Vincent comme à un homme d'action et il l'était en effet. Aucun pauvre ne passait inaperçu à ses yeux ; aucun détail d'organisation au nom de la justice ne lui échappait ; il ne laissait inexplorer aucune possibilité de recours. Si une porte lui était fermée, il s'arrangeait toujours pour en trouver une autre ouverte. Il a littéralement transformé la physiologie de la France au 17^e siècle et il continue, aujourd'hui, à inspirer d'innombrables imitateurs et amis au sein de la Famille Vincentienne.

Cependant, ce qui parfois nous échappe c'est que Vincent s'abandonnait avec autant de passion à la prière qu'à l'action. Comme si sa prière donnait de l'énergie à son service et que son service donnait forme à sa prière. Bien que ce soit un peu risqué de jeter un regard même furtif dans la pensée de Vincent, qu'il me soit permis de citer un exemple de la façon dont il a pu unir sa prière à sa passion pour la justice.

Vous savez que Vincent de Paul avait une dévotion toute particulière à la Trinité. Voici ce qu'il disait dans une conférence le 23 mai 1659 : « Qu'est-ce qui produit l'unité et la communauté en Dieu ? N'est-ce pas l'égalité et la distinction des trois Personnes ? Qu'est-ce qui engendre leur amour mutuel, sinon leur parfaite ressemblance ? Sans leur amour mutuel, qu'est-ce qui serait aimable en eux ? L'unanimité existe donc dans la Sainte Trinité ; ce que le Père veut, le Fils le veut ; ce que fait le Saint Esprit, le Père et le Fils le font ; ils agissent de la même manière ; ils n'ont qu'un seul et même pouvoir, une seule et même façon d'agir. C'est donc le point de départ de la perfection et notre modèle ».

Dans l'article 20, nos Constitutions vinciennes reprennent ce même thème : « C'est dans la Trinité que l'Église puise la source ultime de sa vie et de son action. Il en va de même pour la Congrégation de la Mission au sein de l'Église ».

Ce qui est instructif ici, c'est que le symbole de la Trinité — doctrine qui, pour beaucoup d'entre nous, reste marginale et à laquelle on ne prête pas grande attention — était pour St Vincent non seulement un objet de contemplation mais aussi une garantie de la justice sociale. Car, si la vie intime de la Divinité est une relation de justice et d'amour, alors les gens qui sont à l'image de Dieu doivent pouvoir vivre de la même façon les uns avec les autres. Et si ces relations bonnes et justes se détraquent, quelqu'un doit se charger de les remettre comme il faut, de façon à ce que la volonté de Dieu soit faite sur la terre comme au ciel.

Tous nous savons le défi que représente le fait de « continuer à continuer » — c'est-à-dire de persévérer dans une foi qui pratique la

justice. Il est difficile de ne pas se sentir écrasé par la taille et l'aspect inabordable des problèmes d'injustice sociale. Comment est-il possible, par exemple, que des millions d'Américains, vivent en dessous du seuil de la pauvreté et souffrent de la faim ? Est-il vraiment impossible de concevoir un plan qui garantisse une assurance-santé à tous les Américains ? Sommes-nous propriétaires de la terre ou de simples facteurs qui gèrent ce qui appartient à quelqu'un d'autre ? Est-il vrai qu'une marée montante soulève tous les bateaux ? Comme il est difficile à une superpuissance d'être prudente, aimable et pleine de compassion ! Sommes-nous réellement aussi accueillants pour les immigrants que nous l'avons été autrefois ? Face à ce genre de questions difficiles, nous sommes tentés d'aller nous cacher, de mettre de côté notre foi et de la garder entièrement pour nous. Mais ce n'est pas ainsi qu'il faut faire. Foi et justice ne peuvent, ne doivent pas, être séparées. Et cependant, le lien entre elles est difficile à maintenir, surtout dans notre pays.

Après tout, notre culture américaine est dominée par une tendance à l'individualisme. C'est l'air que nous respirons, une valeur culturelle centrale. Bien qu'il y ait beaucoup de bon dans l'individualisme, celui-ci entraîne souvent une façon de voir la vie qui dissimule l'énorme impact des systèmes sociaux sur la vie des gens. La notion de « self-made-person » (personne qui s'est faite toute seule) est monnaie courante. Selon cette façon de penser, en tant qu'individus, nous aurons ce que nous méritons. Et cependant, penser que nous sommes fondamentalement le produit de nos propres efforts individuels, c'est ignorer totalement la toile de fond des relations et circonstances qui ont une profonde influence sur nos vies. Comprendre la passion de Dieu pour la justice et devenir volontairement un partenaire de Jésus et de Vincent en vue de la réalisation du Royaume de Dieu sur la terre, exige une toute autre façon de penser et d'agir. Et c'est ici que l'Université St John entre en scène.

Depuis 1870, St John a sciemment mis l'éducation supérieure au service des pauvres. En éduquant une première génération d'étudiants, dont beaucoup sont issus de familles d'immigrants, en inculquant à tous les étudiants un amour affectif et effectif pour les démunis, en recherchant les causes de la pauvreté et en défendant la justice à travers des solutions à court et à long terme, l'Université St John a démontré qu'une grande institution peut être à la fois académique, catholique et vincentienne. Il s'agit là d'un mélange tout à fait unique, spécifique et séduisant. Je l'ai applaudi et l'approuve avec enthousiasme. En continuant à mettre des opportunités d'éducation à la portée des pauvres et d'un corps étudiant très varié, St John a dispensé une éducation pour la justice, la charité, le service, et défendu ainsi une marque d'identité et un centre de validité institutionnelle.

Que reste-il à faire ? Deux choses, à mon avis

La première, le défi « d'agir justement, d'aimer tendrement et de marcher humblement avec notre Dieu », souligne la nécessité de faire appel à une spiritualité vincentienne pour soutenir notre passion pour la justice. La faculté de « continuer à continuer » — c'est à dire de persévérer — même en présence d'adversités insurmontables, s'appuie sur une réalité qui, tout en atteignant les buts de justice sociale et la construction du Royaume de Dieu, ne dépend pas uniquement de nos efforts. La justice est un combiné de la grâce de Dieu et de l'effort de l'homme. La spiritualité de Vincent et une activité normale doivent continuer à alimenter nos vies et notre quête de sainteté.

Le deuxième défi est d'engager le futur avec confiance et une idée claire de qui nous sommes et qui nous voulons continuer d'être. L'Université St John est manifestement catholique et manifestement vincentienne. Peut-elle, veut-elle le rester dans le futur, compte tenu notamment de la rapide diminution de prêtres et frères vincentiens, aussi bien que des Filles de la Charité, disponibles pour ce genre d'apostolat ? Sommes-nous effectivement, en tant que présence vincentienne, en train de continuer cette merveilleuse tradition que Vincent nous a léguée ? Quels sont les buts et les modèles que nous voulons poursuivre ensemble, suffisamment concrets et spécifiques pour que nous sachions si nous avons fait fiasco ou réussi en les adoptant ?

Les Vincentiens qui ne sont pas membres de la Congrégation de la Mission ou Filles de la Charité, sont appelés à porter le manteau de St Vincent de Paul à St John. Où trouver ces Vincentiens ? Je suis convaincu qu'ils sont au milieu de nous, des gens comme ceux que l'Université honore aujourd'hui. Qui d'autre ici, à l'Université, a la sensibilité et l'habileté d'entretenir une identité catholique au parfum distinctement vincentien ? Je suis convaincu qu'ils existent, car comment serait-il possible qu'un Vincentien ou une Fille de la Charité puisse travailler jour après jour, côte à côte avec des collègues, sans que le charisme de Vincent ne laisse une empreinte dans le cœur de leurs compagnons. Reconnaissons leur présence. Promouvons ensemble la passion de Vincent. Comme une Famille, partageons son charisme.

Nous sommes tous, mes frères et mes sœurs, appelés à refléter une passion pour la justice, qui naît d'une passion pour Jésus et d'une passion pour les pauvres de Jésus.

Puisse St Vincent de Paul nous inspirer cet esprit, à nous et à tous ceux qui viendront après nous, et puisse Dieu nous gratifier de son amour afin de pouvoir être fidèles à l'appel.

Ensemble avec les pauvres sur la route vers la paix ¹

par G. Gregory Gay, C.M.

Supérieur Général

Je voudrais parler de ce sujet du point de vue de notre spiritualité Vincentienne. De partout, St. Vincent appelle ses disciples à être contemplatifs en action. Ce serait une erreur de regarder notre spiritualité, contemplatifs en action, comme deux entités différentes. Pour vraiment comprendre notre spiritualité, nous devons la regarder comme une seule entité, contemplation-action. Notre relation avec les pauvres est toujours vue dans ce contexte. Nous sommes appelés à contempler notre expérience avec les pauvres, ce qui, en même temps, nous motive à agir ensemble avec eux. Il est essentiel que nous soyons clair que ceci est le contexte dans lequel nous développons notre propre spiritualité et c'est dans ce même contexte que je voudrais aujourd'hui développer le thème qui m'a été donné. « Ensemble avec les pauvres sur la Route Vers la Paix ».

Je commencerai avec un petite analyse du titre lui-même. D'abord, comme mentionné, « ensemble avec les pauvres ». Ceci est très important en termes de notre capacité à être effectif dans notre service aux pauvres que nous soyons proches d'eux, que nous soyons avec eux et que par-dessus tout, nous les traitons comme ils sont, nos « Maîtres et Seigneurs », avec le plus grand respect, les regardant comme les protagonistes de leurs propres vies, au lieu d'objet de notre propre spiritualité. Allant plus loin, "ensemble avec les pauvres" impliquera certainement ce que St. Vincent signifiait quand il disait que nous devons aimer Dieu, mais nous devrions le faire avec la sueur de nos fronts et la force de nos armes. Travailler ensemble avec les pauvres, de leurs propres situations de marginalisation, signifie nécessairement beaucoup de sang, de sueur et de larmes.

Dans notre proche relation avec les pauvres, nous parviendrons à mieux les connaître et à expérimenter les différents aspects de leurs

¹ Conférence prononcée par le P. G. Gregory Gay, Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, à l'Assemblée Internationale de l'AIC à Saint Domingue le 11 février 2005.

vies : les bons et les mauvais, les rachetés et les non-rachetés, leurs succès ou zones de lumière et leurs échecs ou zones d'ombre. Parmi les ombres que nous découvrirons certainement serait le niveau de violence qui existe dans la plupart des contextes où résident et travaillent les pauvres et où ils font des progrès dans leur lutte pour survivre. Je fais ressortir le point de violence parce qu'il est important de parvenir à reconnaître la violence non seulement dans la vie des pauvres, mais aussi dans la nôtre, si nous voulons sérieusement prendre en main la tâche « ensemble avec les pauvres sur la route vers la paix ».

La deuxième partie du titre « sur la route » me parle d'un processus qui prend en considération notre propre développement personnelle, notre propre croissance dans le processus de communauté ou d'associations, ensemble avec celui de nous rapprocher du pauvre. Les processus de développement sont difficiles. Ils demandent beaucoup d'apprentissage, beaucoup d'écoute, beaucoup de patience et implique l'art de donner et de recevoir. Ce qui est bien n'arrive pas facilement. Le résultat de la lutte patiente ensemble avec les pauvres « sur la route » est la paix et l'harmonie l'un avec l'autre. Si nous voulons travailler à travers les processus ensemble, alors nous serons de vrais témoins que la paix entre les humains soit possible.

Du point de vue chrétien, nous utilisons ici comme modèle — et comme plus qu'un modèle, une inspiration — la doctrine de la Trinité. Comme la Trinité était une des doctrines préférées de St. Vincent de Paul, je la vois devenir aussi ma doctrine préférée. Vous savez peut-être que St. Vincent de Paul avait une dévotion spéciale à la Trinité. Voici ce qu'il disait lors d'une conférence le 23 mai 1659 : « Qu'est-ce qui produit l'unité et la communauté en Dieu ? N'est-ce pas l'égalité et la distinction des trois personnes ? Que produit leur amour mutuel, sinon leur ressemblance parfaite ? S'ils ne possédaient pas l'amour mutuel, qu'est-ce qui serait adorable en eux ? Par conséquent, l'unanimité existe dans la Sainte Trinité ; ce que le Père veut, le Fils le veut, ce que fait le Saint-Esprit, le Père et le Fils le font. Ils agissent de la même manière. Ils ont un seul et même pouvoir, une seule et même opération. Voici donc le commencement de la perfection et notre modèle ».

Ce qui est instructif ici c'est que le symbole de la Trinité — pour beaucoup d'entre nous, une doctrine secondaire, et à laquelle nous ne prêtons pas bien attention — était pour St. Vincent, non seulement un objet de contemplation mais une assurance pour la justice sociale, qui est absolument nécessaire dans la construction de la paix. Ceci était souvent affirmé par le Pape Paul VI et également répété par le Pape Jean Paul II. La vie interne de la Divinité est une relation juste et aimante. L'homme fait à l'image de Dieu doit s'efforcer de vivre de la même manière l'un avec l'autre. Si ces relations « justes et équita-

bles » sont mal synchronisées, un effort doit être fait pour les rendre justes, afin que la volonté de Dieu «soit faite sur terre comme dans les cieux». Quand nous parlons de paix, ce qui veut dire beaucoup plus qu'une absence de guerre, nous parlons de relations harmonieuses, égales les unes aux autres, comme si clairement présentées dans la Divinité, la Trinité.

Comme disciples de Jésus Christ, nous sommes invités à faire la volonté de Dieu comme Jésus l'a faite. Faire la volonté de Dieu peut être comprise comme imiter Dieu, vivre comme Dieu vit dans notre propre humanité avec le don de sa grâce divine. Certainement dans la société dans laquelle nous vivons, la réalité de relations égalitaires n'est pas ainsi. Beaucoup de fois, il y a ceux qui dominent et ceux qui sont dominés ; il y a ceux qui oppriment, et ceux qui sont opprimés. Même dans des « relations supposément chrétiennes », il existe un manque d'égalité, car il y a ceux « qui sont de bonnes âmes » qui aident les autres d'une manière qui est parfois paternaliste ou maternaliste, souvent faisant pour l'autre ce qu'il (elle) pourrait faire lui-même ou elle-même. C'est là que le besoin « d'empowerment » devient si essentiel.

« Empowerment » est un concept qui a été créé d'une manière différente par l'Association Internationale des Charités. C'est un terme qui suggère de donner la première place aux derniers, à ceux qui sont nos « Maîtres et Seigneurs »². Une fois que ceux qui sont bénéficiaires de notre engagement de solidarité arrivent à reconnaître leur dignité et leur égalité, nous pouvons plus facilement travailler ensemble d'une manière de co-responsable. A travers notre co-responsabilité, « nous espérons montrer un chemin qui mène à la paix, la vraie paix, qui ne peut exister tant qu'il y a des hommes et des femmes mourant de faim, sans aucune opportunité de vie et vivant dans le désespoir »³.

La doctrine de la Sainte Trinité parle éloquemment du concept de co-responsabilité dans notre monde aujourd'hui. La Trinité en elle-même, étant la Divinité et la source de grâce et d'amour pour nous, est l'élément clé qui manque quand vous (AIC) marchez ensemble avec les pauvres sur la route vers la paix.

Pour être capable de marcher ensemble avec les pauvres sur la route vers la paix, chacun de nous a un appel préliminaire de conversion personnelle à suivre. Le but que nous espérons atteindre — paix ensemble avec les pauvres — peut avoir à sa base de croissance les 5 vertus que St. Vincent de Paul recommandait à la Congrégation de la Mission. La plupart d'entre nous se rappelle qu'il a recommandé

² Assemblée des Déléguées, AIC, 2002, « La Coresponsabilité Sociale, un chemin vers la paix », p. 2.

³ *Ibid.*, p. 3.

3 vertus aux Filles de la Charité : humilité, simplicité et charité. Pour la Congrégation de la Mission, il y en avait 5 : humilité, simplicité, douceur, mortification et zèle pour les âmes. Chaque vertu a intégralement contribué au processus de conversion de St. Vincent de Paul, la base de sa transformation.

Dans d'autres écrits sur la paix, un accent a été placé sur le rôle de la douceur. C'est certainement un sujet merveilleusement développé par notre ancien Supérieur Général, Père Robert Maloney⁴. Je voudrais montrer comment nous pouvons développer dans nos vies les 5 vertus comme un moyen intégral de nous aider à vivre plus clairement comme des gens de paix, ressentant le processus à l'intérieur de nous même et marchant ensemble avec les pauvres dans le même processus de leurs vies. « Ensemble avec les pauvres » nous témoignons de ce qu'est la vraie paix dans ce monde violent et si déchiré par les guerres.

Comme nous le savons bien, St. Vincent de Paul a distingué ces 5 vertus dans la vie de Jésus quand il méditait sur les Evangiles. Il l'a fait en reconnaissant qu'il n'avait pas ces vertus spéciales et il avait ressenti le besoin de les développer afin d'être plus fidèle en suivant Jésus, l'Evangéliste des pauvres. Quelquefois, la meilleure façon de comprendre ces vertus est de parler d'abord de leurs contraires, ce qui nous permet de mieux comprendre de quoi il s'agit. Je voudrais essayer cette méthode ici pendant que je partage avec vous ce que je considère essentiel, c'est le développement, à l'intérieur de notre spiritualité vincentienne de ces 5 vertus qui nous aideront à être plus « clairement » des imitateurs de Jésus-Christ, nous aidant ainsi à marcher fidèlement avec les pauvres sur la route vers la paix.

La mise en pratique de ces vertus dans sa vie a rapproché St. Vincent de Jésus lui-même. C'était pour lui un vrai changement de cœur, le conduisant à être plus comme un autre Christ, une personne pleine de paix, une personne alimentée avec la vie du Christ et avec un désir tout puissant et un grand courage de partager cette ressemblance au Christ avec les autres. Grandir dans ces vertus entraîne un processus de conversion ou un vrai changement de cœur pour tous. Je crois que, à la base de l'instauration d'une vraie paix, ce qui est important, c'est un changement de cœur.

Humilité

Laissez-moi commencer avec la vertu d'humilité. Son contraire est être arrogant, ou comme nous disons en espagnol « prepotente ». On le voit dans celui ou celle qui domine, contrôle, et s'impose sur un

⁴ Cf., ROBERT P. MALONEY, « Une réflexion vincentienne sur la paix », dans *Vincentiana* 48/2 (mars-avril) 2004, 115-127.

autre. Quelquefois, c'est interprété comme se sentir supérieur à l'autre ou au-dessus de l'autre, mais dans les yeux de Dieu, nous sommes tous égaux. Je trouve intéressant qu'afin de marquer cette équilibre et arriver à comprendre que nous sommes tous égaux dans les yeux de Dieu, St. Vincent a renversé les échelles. Normalement, du point de vue sociétale, il y a certainement un déséquilibre dans les relations. Ceux qui sont au bas de l'échelle seraient certainement les marginalisés, les exclus, les pauvres dans le monde dans lequel nous vivons. St. Vincent, afin de s'aider à réaliser que les pauvres sont égaux, que nous sommes tous égaux aux yeux de Dieu, a fait des pauvres ses « Seigneurs et Maîtres », peut-être comme moyen délibéré de l'aider à arriver à un rapport d'égal à égal avec eux. En même temps, il nous encourage, ses frères et sœurs, Filles de la Charité, Dames de Charité, et membres de la Congrégation de la Mission, à qui il a souvent parlé des pauvres comme étant nos « Seigneurs et Maîtres », d'arriver à la même découverte, comme un moyen de nous aider à devenir humbles. Simplement dit, ceci signifie que la capacité à reconnaître non seulement nos faiblesses, mais en même temps notre force, reconnaître nos limites aussi bien que nos talents, et être capable de les reconnaître aussi dans les autres, c'est à travers l'humilité alors que nous pourrons voir que nous sommes égaux dans les yeux de Dieu et que c'est Dieu seulement qui est au-dessus de nous, bien qu'il ait choisi d'être comme nous dans toutes choses sauf le péché. Une relation équilibrée est un élément essentiel dans le processus de construction de la paix.

Simplicité

La seconde des vertus est celle de la simplicité. Son contraire est considéré la duplicité, soit l'image d'une personne qui a deux visages ; quelqu'un qui parle ou agit d'une façon devant vous et ensuite parle et agit différemment derrière vous. Le don de simplicité nous appelle à être complètement sincère dans nos relations les uns avec les autres, transparent, ouvert, avec une aptitude à dire les choses comme elles sont, avec une grande compassion. Comme les Ecritures nous disent : « Laisser votre **Oui** signifier **Oui** et votre **Non** signifier **Non** »⁵. La sincérité construit la confiance et la confiance est une autre pièce essentielle pour construire la paix. La vraie paix ne peut être construite que sur la confiance mutuelle⁶.

⁵ Mt 5, 37.

⁶ Cf., le Pape JEAN XXIII, « *Pacem in Terris* », 113.

Douceur

La 3^{ème} vertu est celle de la douceur, souvent comprise comme la vertu clé dans l'apport de la paix. Le contraire de la douceur est l'agressivité, celui (celle) qui attaque, qui rabat l'autre, qui abuse soit par mot ou action, qui blesse profondément l'autre, en laissant souvent des cicatrices durables. Dans l'imitation de Jésus, nous sommes appelés à être doux, à être gentil, reculant et mettant l'autre en premier, en n'ayant pas peur de nous approcher de l'autre ou de lui permettre de s'approcher de nous. La douceur nous laisse ouvert et accessible. Nous pouvons être ouverts et accessibles quand nous voyons les autres comme ils sont au plus profond de leur être. En dépit de toutes les limitations, en dépit de toutes les violences extérieures, l'homme, au plus profond de son cœur, est bon et il est bon parce qu'il a été créé ainsi par Dieu qui est bon. La vertu de la douceur est celle qui nous invite à avoir une attitude de non-violence. Nous avons besoin de prendre conscience de la violence qui nous habite, ce qui nous aidera à nous faire accepter plus facilement la violence dans la vie des autres, cette violence qui beaucoup de fois bloque les possibilités de créer des environnements de paix et interdit « l'empowerment » des autres à devenir des artisans de paix pour ce monde dans lequel nous vivons.

Mortification

La 4^{ème} vertu, qu'en tant que vincentien nous sommes appelés à imiter, afin de nous aider à marcher ensemble avec les pauvres sur la route vers la paix est la mortification. Son revers est l'égoïsme, un souci pour son propre bien-être, pensant à ses propres intérêts personnels ou essayant de préserver les intérêts qui nous sont particuliers. Ce sont les attitudes qui dominent le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui : ceux qui veulent être les premiers dans tout, en ramenant tout vers eux et en se voyant au centre du monde dans lequel ils vivent, en faisant tout ce qu'ils font à leurs propres bénéfices, parfois même sous l'apparence ou derrière le masque d'un « être bon, généreux et donnant ». La racine du mot mortification est de mourir à soi-même, se sacrifier soi-même, mettre l'autre en premier. Ceci demande de prendre en considération les besoins et intérêts des autres. Pour construire la paix, nous devons lutter, nous sacrifier et donner de nous-mêmes.

Zèle pour les âmes

La 5^{ème} et dernière vertu que St. Vincent recommande à ses disciples est celle du zèle pour l'apostolat ou zèle pour les âmes. Le contraire peut être considéré comme apathie et indifférence, cécité sociale, fermant la porte sur la réalité des vies de beaucoup de per-

sonnes avec qui je partage le monde. Une fois encore, comme vertu, le zèle nous appelle à mettre l'autre en premier, et d'avoir de l'enthousiasme pour la vie dans laquelle nous vivons. Assurément, cela signifie d'avoir la passion de la vie qui dérive de la passion pour le Christ et de ce fait, d'une passion pour les pauvres. Ayant cette passion, même en dépit de toutes les situations désespérées dans lesquelles nous voyons les pauvres évolués parfois, nous avons la capacité d'espérer. Le zèle est une passion ardente ou un amour pour le pauvre dans lequel, comme St. Vincent nous enseigne, nous pouvons voir clairement la face du Christ. L'espoir encourage les hommes à continuer le long voyage sur la route vers la paix. C'est encore une autre pièce essentielle dans la construction de la paix qui est vraie et durable.

C'est ma conviction que nous, comme disciples de St. Vincent de Paul, et vous, comme membres de l'Association Internationale des Charités, espèrent vraiment marcher avec les pauvres sur la route vers la paix. Nous pouvons le faire à la lumière du développement de ces 5 vertus que St. Vincent, lui-même, a travaillé à développer dans sa propre vie. Le résultat final sera notre habilité à construire ensemble avec les pauvres des relations de paix, et, par conséquent, donner témoignage au monde dans lequel nous vivons que la paix est possible. Afin de saisir clairement ces vertus dans la vie de Jésus, nous devons nous rapprocher de Lui. Nous faisons cela d'une double manière comme enseigné par St. Vincent.

Nous nous approchons de Jésus en nous approchant de sa parole. Les Evangiles sont où nous contemplons sa vraie personne. Sa parole est dynamique. Quand nous l'écoutons avec un esprit ouvert, elle pénètre au plus profond de notre être et nous transforme. Nous contemplons aussi Jésus dans le visage de ceux qui souffrent.

C'est évident, comme c'était évident dans la vie de St. Vincent, que n'importe quel projet humain et un projet aussi beau que marcher ensemble avec les pauvres pour construire la paix, ne peut être entrepris sans la reconnaissance que notre force motrice est la grâce créatrice de Dieu. La Grâce nous arrive en contemplation et à travers notre contemplation de sa présence dans le Verbe et dans les sacrements, mis en pratique dans la communauté des croyants. Nous savons quel grand pouvoir de pardon nous transforme dans le Sacrement de Réconciliation⁷, sans compter aussi le don de l'Eucharistie, surtout dans cette année où nous célébrons sa signification dans la vie de tous les catholiques engagés. Les sacrements nous unissent dans l'amour et la paix autour de Lui, qui est le Chemin, la Vérité et la Vie.

⁷ Cf., le Pape JEAN PAUL II, « *D'un cœur nouveau, la paix est née* », 1^{er} janvier 1984.

Marcher ensemble avec les pauvres est certainement un défi, surtout que nous essayons de marcher ensemble en construisant la paix. Notre phare doit être la grâce de Dieu qui est le réel amour de Dieu pour nous. Pie XI a déclaré qu'il ne pourrait y avoir de vraie paix extérieure entre les individus et les peuples là où l'esprit de paix ne s'empare pas des esprits et des cœurs ; des esprits, afin de reconnaître et de respecter les droits de justice ; des cœurs, afin que la justice soit liée de charité et que la charité puisse l'emporter sur la justice, car si la paix doit être le travail et le fruit de la justice, celle-ci relève plutôt de la charité que de la justice⁸. Nous inspirant donc de la déclaration du Pape Pie XI, au cœur de l'instauration de la paix est la Charité, et la Charité est au cœur de ce que signifie être membre de l'Association Internationale des Charités (AIC), L'AIC a fait du chemin dans sa compréhension de la charité. Je suis heureux d'avoir fait ces expériences moi-même à travers les récents documents de l'Association, aussi bien qu'en partageant avec différents membres de l'AIC Panama et l'AIC Guatemala et d'autres pays de l'Amérique Centrale. Nous tous qui vivons dans l'esprit de St. Vincent avons parcouru du chemin en comprenant que la charité, d'une attitude paternaliste ou maternelle à la voir comme une force transformatrice, libératrice dans la vie de ceux que nous appelons nos "Seigneurs et Maîtres". La Charité, quand elle est profondément ancrée dans nos cœurs, aide à nous transformer personnellement et transforme nos Associations, ce qui est si nécessaire, comme indiqué par les différents documents qui ont été écrits en préparation pour votre Assemblée cette année.

Avant de conclure, je me permets d'aller un peu plus loin sur la manière de comprendre la charité du point de vue de l'Évangile. St. Vincent, comme nous le savons, était un homme très pratique dans ses relations avec les pauvres aussi bien qu'en donnant des exemples aux membres de sa famille pour qu'ils puissent vivre plus profondément dans l'esprit de Jésus-Christ, l'Évangéliste des pauvres. Afin de nous permettre de marcher ensemble avec les pauvres sur le chemin vers la paix, puis-je suggérer trois types d'action à faire au nom de la Charité.

La première serait une action politique. Nous sommes tous appelés à nous sentir concernés pour nos frères et sœurs, surtout ceux qui sont marginalisés par la société, parce que nous faisons tous partie d'une seule et même famille humaine, bien que nous vivons à différents bouts du monde. Afin d'amener de bonnes relations entre les peuples, nous sommes appelés à agir, surtout dans l'action politique pour confronter les causes de la pauvreté et nous rallier en solidarité pour la justice pour les pauvres, qui sont souvent rendus pauvres par

⁸ Pris dans un discours de Pie XI le 24 décembre 1930.

les systèmes injustes, qu'ils soient sociaux, politiques ou économiques, engendrés par les cœurs égoïstes des hommes.

Quand nous travaillons à renouveler les cœurs, nous sommes appelés à renouveler les systèmes, institutions et méthodes afin de vivre dans ce monde avec égalité, dans un sens de solidarité globale parmi ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, dans une confiance mutuelle et un amour fraternel. Par moments, pour certaines personnes, le mot « politique » semble être incompatible avec charité. C'est peut être quand nous considérons "politique" comme "politiser". Un défi pour l'AIC serait de continuer à travailler politiquement pour changer des structures injustes. Une réelle manière concrète est dans le support et à travers le support que vous montrez votre propre ONG aux Nations-Unies. Ensemble avec les autres membres de la famille vincentienne et d'autres groupes d'ONG, nous pouvons travailler pour diminuer et même éliminer les causes de la pauvreté au nom de la charité. Ceci fait partie du processus de construction de la paix avec les pauvres.

Un second type d'action au nom de la charité, qui libère le pauvre à être « empowered » pour agir pour lui-même, nous pouvons l'appeler l'action « éducative ». Je vous encourage toutes dans l'AIC qui avez différents types d'écoles à continuer à travailler pour la promotion de la dignité humaine et le mieux être de tous les peuples, surtout les femmes. Pour citer le Pape Jean Paul II, les femmes jouent un rôle important en contribuant au processus de paix dans le monde. « Les femmes qui sont intimement connectées au mystère de la vie, peuvent faire beaucoup pour avancer l'esprit de paix, dans leur souci d'assurer la préservation de la vie et dans leur conviction que le vrai amour est le seul pouvoir qui peut rendre le monde vivable pour tout le monde »⁹.

Un troisième type d'action, aussi au nom de la charité, sont les actions concrètes accomplies directement au service des pauvres, surtout dans les situations de crise, où ils sont « empowered » à travers le sens de solidarité qu'ils expérimentent de bonnes femmes comme vous toutes ici présentes aujourd'hui.

La charité est un élément essentiel dans la construction de la paix. Le défi devant vous tous, mes frères et sœurs, comme membres de l'Association Internationale des Charités, est d'agir en solidarité avec les pauvres, entreprenant des méthodes qui mène vers la construction de la paix. Comme j'espère avoir déclaré ici dans ces réflexions, notre propre spiritualité vincentienne, et en la personne de St. Vincent de Paul lui-même, peut être notre principale source d'inspiration à réaliser le défi qui est devant nous tous : devenir plus

⁹ Cf., *op. cit.*, le Pape JEAN PAUL II, *D'un cœur nouveau*.

comme le Christ en mettant en pratique les 5 vertus caractéristiques reflétées dans cette présentation. Nous préparons la scène pour devenir nous-mêmes des personnes de paix. Nous devons nous encourager les uns les autres, dans l'Association pour continuer à grandir en étant des gens de paix. En même temps, nous sommes appelées à nous rapprocher, à nous efforcer d'atteindre les pauvres, qui sont souvent accablés de beaucoup de violence dans leurs propres vies et privés de ce grand don de paix que Dieu désire pour tous ses enfants.

Conclusion

Ensemble avec les pauvres, nous pouvons construire des communautés de paix, en réalisant que c'est un projet qui peut seulement être accompli avec l'aide de la grâce et de l'amour de Dieu. Notre défi est de transformer l'amour de Dieu en des actes concrets de charité, que ces actions soient politiques, éducationnelles, ou directement en service d'amour aux pauvres. Puissent Jésus, qui est le Prince de la Paix, et Marie, Notre Mère, Reine de la Paix, être toujours à nos côtés dans nos efforts pour témoigner que la charité est la seule force capable d'apporter la satisfaction aux gens et à la société, la seule force capable de diriger le cours de l'histoire sur la voie de la Vérité, de la Justice et de la Paix. Jésus lui-même est la vraie personnification de la charité et nous sommes appelés à l'imiter, l'imiter dans les vertus qui sont en évidence dans les Evangiles, surtout les vertus qui ont transformé la personne de St. Vincent de Paul en un autre Christ.

Comme le Pape Jean Paul II le dit, durant cette année dédiée à l'Eucharistie, que les fils et filles de l'Eglise dont nous, la Famille Vincentienne, en font une grande partie, trouvent dans le suprême sacrement d'amour la source de toute communion : communion avec Jésus le Rédempteur, et en lui, avec chaque être humain. En partageant dans le pain et dans la coupe, nous réalisons que nous sommes la famille de Dieu et que, ensemble, nous pouvons rendre notre propre contribution effective à construire un monde basé sur les valeurs de justice, de liberté et de paix¹⁰. Donc, je vous dis, à vous, membres de l'Association Internationale de Charité, d'être toujours ensemble avec les pauvres, sur cette belle route qui mène à la paix éternelle.

(Traduction : BRIGITTE JAEGER, AIC)

¹⁰ Cf. le Pape JEAN PAUL II, « *Ne soyez pas vaincus par le Mal, mais soyez vainqueurs du Mal par le Bien* », 1^{er} janvier 2005.

DIRECTOIRE
du
DIRECTEUR PROVINCIAL
des
FILLES DE LA CHARITÉ

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| LETTRE DU PÈRE GÉNÉRAL | 147 |
| INTRODUCTION HISTORIQUE | 149 |
| CONSTITUTIONS DES FILLES DE LA CHARITÉ, n° 75 | 152 |
| STATUTS DES FILLES DE LA CHARITÉ, n° 56 | 153 |
| CHAPITRE I: La figure du Directeur provincial | 155 |
| CHAPITRE II: Collaboration avec la Visitatrice et son Conseil | 157 |
| CHAPITRE III: Nomination par le Supérieur Général | 159 |
| CHAPITRE IV: Promotion de l'esprit vincentien | 162 |
| CHAPITRE V: Formation des Sœurs | 164 |
| CHAPITRE VI: Participation au Conseil et à l'Assemblée provinciale | 166 |
| CHAPITRE VII: Visite des Communautés | 168 |
| CHAPITRE VIII: Communication et relation avec les Sœurs | 170 |
| CHAPITRE IX: Permissions de pauvreté | 172 |

Annexes :

| | |
|--|-----|
| 1° Office du Directeur provincial des Filles de la Charité | 174 |
| 2° Questions financières | 174 |
| 3° Proposition de guide pour le rapport biennal au Supérieur Général | 175 |
| 4° Suggestions pour l'installation du nouveau Directeur provincial | 176 |

Sigles

| | |
|-----|---|
| CCM | <i>Constitutions de la Congrégation de la Mission</i> |
| CFC | <i>Constitutions de la Compagnie des Filles de la Charité</i> |
| SCM | <i>Statuts de la Congrégation de la Mission</i> |
| SFC | <i>Statuts de la Compagnie des Filles de la Charité</i> |

CONGREGAZIONE DELLA MISSIONE

Via dei Capasso, 30
00164 ROMA - ITALIA

Rome, Pâques 2005

Chers confrères,

“Que l’Esprit Saint guide toujours nos vies”

Il m’est agréable de vous présenter ce *Directoire*. Il est le fruit de nombreuses consultations, de plusieurs heures de travail, de réflexion et de prière. Je veux exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration, aux Conseils provinciaux des Filles de la Charité et à leurs Directeurs respectifs, au Secrétariat Général, au Centre de Traduction et au Conseil Général des Filles de la Charité. Mon remerciement va aussi aux membres de la commission chargée de la rédaction de ce *Directoire*: Sœur Julma Neo, Sœur Blanca Libia Tamayo (Conseillères Générales), aux Pères Joseph Daly, Fernando Quintano, Alberto Vernaschi et Javier Alvarez. Le Conseil Général de la Congrégation de la Mission a examiné à deux reprises ce *Directoire*, article par article et, après avoir apporté quelques modifications, le présente maintenant comme document approuvé officiellement, destiné à orienter les Directeurs provinciaux dans l’exercice de l’office qui leur a été confié.

L’élaboration de ce document n’est pas partie de zéro. Les suggestions faites par les Directeurs provinciaux au cours de la rencontre de formation à Paris en juillet 2001 ont été prises en compte et surtout les orientations promulguées par les précédents Supérieurs généraux, plus particulièrement le *Directoire* approuvé par le Père Richard McCullen en 1985. Bon nombre de ses orientations se retrouvent dans ce présent *Directoire*, mais présentées différemment, en cohérence avec les Constitutions et Statuts renouvelés des Filles de la Charité en l’année 2004.

Je suis sûr que ce Directoire sera un instrument utile pour les Directeurs provinciaux dans le service délicat et important que le Seigneur leur a confié. Sa mise en pratique garantira le bon service que la Compagnie attend d'eux. Il est à souhaiter par conséquent qu'il soit connu et assimilé par tous, afin qu'il produise le fruit espéré. Pour ce qui concerne le contenu, l'office de Directeur a connu une nette évolution durant ces dernières décennies ; il est passé d'une mission de gouvernement à une mission clairement pastorale, dans laquelle résident le sens et l'importance de l'office du Directeur : il est animateur spirituel, collaborateur dans la formation, guide pour les Sœurs et pour les activités de la Province. Et ceci, en collaboration étroite avec la Visitatrice et son Conseil.

Je désire aussi que les Sœurs prennent connaissance de ce document afin que toutes comprennent correctement le sens de l'office du Directeur dans la Province. En définitive, ce Directoire ne prétend à autre chose qu'à être fidèle à l'intention profonde de saint Vincent et de sainte Louise, adaptée au moment présent et à la sensibilité actuelle. Ils considéraient que l'aide des Prêtres de la Congrégation de la Mission était nécessaire à la Compagnie pour réaliser sa mission au service des pauvres. Aujourd'hui encore, les Sœurs valorisent et estiment ce service.

Ayez l'assurance qu'en servant les Sœurs, vous servez les pauvres. Je prie l'Esprit Saint qu'Il vous accompagne et vous aide dans votre ministère. Votre frère en saint Vincent,



G. Gregory Gay, C.M.

Supérieur Général

INTRODUCTION HISTORIQUE

L'office du Directeur provincial remonte aux origines de la Compagnie. En réalité, ce fut sainte Louise qui a toujours souhaité et a fait tout son possible pour que non seulement la Compagnie fut placée sous l'autorité de saint Vincent et de ses successeurs, les Supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission, mais aussi pour que les Sœurs puissent recevoir l'aide spirituelle des Missionnaires. La Fondatrice pensait que ce serait un moyen efficace pour maintenir dans la Compagnie l'esprit que Dieu lui avait donné et garder ainsi son identité. Dans ses écrits, elle exprime très clairement ce désir. Par exemple, en 1646 sainte Louise écrivait à saint Vincent : « *Au nom de Dieu, Monsieur, ne permettez pas qu'il se passe rien qui donne tant soit peu de jour de tirer la compagnie de la direction que Dieu lui a donnée, car vous êtes assuré que aussitôt ce ne serait plus ce que c'est, et les pauvres malades ne seraient plus secourus ; et ainsi je crois que la volonté de Dieu ne serait plus faite parmi nous* » (COSTE III, p. 122).

L'office du Directeur a été créé par saint Vincent lui-même (cf. IX, p. 67, 507). Les multiples occupations du Fondateur ne lui permettaient pas d'accorder aux Sœurs toute l'attention qu'il désirait et dont elles avaient besoin. Aussi a-t-il chargé quelques Missionnaires de lui venir en aide dans ce ministère. On peut considérer le Père Antoine Portail comme le premier Directeur Général de la Compagnie et le Père Guillaume Desdames comme le premier Directeur provincial des Sœurs envoyées en Pologne.

Pendant longtemps, ce sont les Visiteurs de la Congrégation de la Mission qui furent chargés de la direction des Sœurs dans une Province déterminée ou dans une Région. Au fil du temps, l'office du Directeur provincial a pris forme. Nous pouvons dire que, jusqu'en 1954, les attributions du Directeur dépendaient de la volonté du Supérieur Général. Le Directeur était son représentant dans une Province et les attributions déléguées par le Supérieur Général étaient variées. Ce fut le

Père William Slattery qui a essayé de définir plus clairement la figure juridique du Directeur provincial, en publiant en 1965 *les Règles du Directeur provincial des Filles de la Charité*. Ce furent les moments les plus significatifs dans l'évolution du rôle du Directeur provincial.

À partir de 1968, on a commencé à célébrer dans la Compagnie des Filles de la Charité des Assemblées Générales tous les 6 ans. L'Assemblée Générale détient l'autorité suprême de la Compagnie pour « *établir des Statuts et des Décrets* » et proposer des Constitutions au Saint Siège (cf. CFC 87 d; 96b). Ainsi furent approuvés les Constitutions et Statuts de 1983. Le *Directoire pour les Directeurs provinciaux des Filles de la Charité*, approuvé par le P. Richard McCullen en 1985, a été rédigé à partir de ces Constitutions et Statuts.

Dans ce Directoire on perçoit déjà l'influence des changements sociaux et ecclésiaux qui poussaient à la légitime autonomie des Communautés féminines. Malgré ces changements, la Compagnie des Filles de la Charité, en fidélité au désir de sainte Louise, reconnaît et accepte comme son Supérieur Général, celui de la Congrégation de la Mission. Elle place le Directeur provincial parmi les Supérieurs à qui les Filles de la Charité doivent obéissance, elle le prie de faire la Visite Canonique des maisons. Le Directeur provincial est considéré comme un Supérieur majeur.

Cette manière de concevoir la tâche du Directeur provincial ne correspond pas actuellement à la nouvelle sensibilité des Sœurs ni à celle des Directeurs eux-mêmes. Aussi bien les Sœurs que les Pères conçoivent le service du Directeur en termes d'animation, d'accompagnement et de collaboration plutôt que d'autorité et de gouvernement. Cette nouvelle mentalité est apparue très clairement durant la rencontre internationale des Directeurs en 2001.

L'Assemblée Générale de 2003 a été particulièrement sensible au thème de l'inculturation et au rôle de la femme dans la société actuelle. Elle a cependant confirmé en même temps le lien qui unit la Compagnie au Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, tout en transférant bon nombre

de ses attributions, au niveau du gouvernement, à la Supérieure Générale.

Au niveau provincial, c'est à la Visitatrice en tant que Supérieure majeure, aidée par son Conseil, que les Constitutions et Statuts ont confié les plus grandes fonctions de gouvernement dans la Province. Dans les Constitutions et Statuts révisés, le Directeur provincial n'apparaît plus comme Supérieur majeur et il ne lui est confié aucune fonction de gouvernement. Son service pastoral est essentiellement d'animation et d'accompagnement, collaborant avec la Visitatrice et son Conseil à la promotion de l'esprit vincentien dans une Province. L'Assemblée Générale de 2003 a pensé que, de cette manière, elle était fidèle en même temps à l'intention originale des Fondateurs et à la juste autonomie dans le gouvernement de la Compagnie, que réclament l'inculturation et la nouvelle sensibilité des Sœurs comme des Directeurs eux-mêmes.

Ce *Directoire pour les Directeurs provinciaux* veut être fidèle à l'esprit de l'Assemblée Générale de 2003 et est structuré à partir des Constitutions et Statuts.

**CONSTITUTIONS DES FILLES DE LA CHARITÉ,
n° 75**

- **« Le Directeur provincial est un prêtre de la Congrégation de la Mission qui exerce auprès d'une Province de Filles de la Charité un service vicentien d'animation et d'accompagnement.**
- **... en collaboration avec la Visitatrice et son Conseil.**
- **Il est nommé par le Supérieur Général. Il le représente dans l'exercice des fonctions que reconnaît le droit propre de la Compagnie, en particulier :**
 - **promouvoir avec la Visitatrice et son Conseil l'esprit vincentien dans la Province,**
 - **être attentif à la formation des Sœurs, tout spécialement des Sœurs Servantes,**
 - **participer au Conseil provincial et à l'Assemblée provinciale,**
 - **visiter les Communautés locales,**
 - **se tenir à la disposition des Sœurs qui s'adressent à lui avec pleine liberté,**
 - **accorder les permissions de pauvreté relatives aux biens personnels des Sœurs».**

**STATUTS DES FILLES DE LA CHARITÉ,
n° 56**

- a)** Le Supérieur Général nomme le Directeur provincial pour six ans, après consultation de la Visitatrice et son Conseil et, s'il le juge nécessaire, des Sœurs de la Province. Le Directeur provincial peut être renommé, mais son mandat ne peut pas dépasser douze ans, sauf dans des circonstances exceptionnelles.
- b)** Si les nécessités de la Province le requièrent, le Supérieur Général peut, en accord avec le Directeur provincial, la Visitatrice et son Conseil, nommer un Sous-Directeur.
- c)** Durant les séances du Conseil, le Directeur donne son avis. Cet avis est requis pour :
- l'acceptation d'une candidate au Postulat,
 - l'admission d'une postulante au Séminaire,
 - l'envoi en mission d'une Sœur du Séminaire,
 - la présentation d'une Sœur aux vœux pour la première fois,
 - le délai de rénovation des vœux, demandé ou imposé, et l'autorisation de rénovation après un délai,
 - l'autorisation pour une Sœur de demeurer hors d'une maison de la Compagnie,
 - le renvoi ou la réadmission d'une Sœur,
 - l'utilisation des biens de la Province en matière importante.
- d)** Les visites du Directeur aux Communautés locales portent spécifiquement sur les aspects spirituels et vincentiens de la vie des Sœurs. Après la visite, il informe la Visitatrice et son Conseil, sauvegardant ce qui relève du secret. Ces visites se font au moins tous les cinq ans.

- e) Il encourage les Sœurs à participer à la mission pastorale de l'Église selon leur identité propre.
- f) Le Directeur et la Commission de Formation accordent une attention particulière aux documents de l'Église et à leur application appropriée.

CHAPITRE I

« **Le Directeur provincial est :**

un prêtre de la Congrégation de la Mission qui exerce auprès d'une Province de Filles de la Charité un service vincentien d'animation et d'accompagnement... » (CFC 75a).

1. La Congrégation de la Mission comprend, parmi ses ministères, l'attention aux Filles de la Charité (cf. CCM 17). Le Directeur provincial incarne et exerce d'une manière particulière ce ministère dans une Province.
2. Ce ministère s'exprime et se synthétise dans la collaboration avec la Visitatrice et son Conseil, pour animer et stimuler la fidélité à l'esprit et à la fin de la Compagnie au niveau de la Province ; et dans l'accompagnement des Sœurs afin de les encourager à vivre, en Filles de la Charité, la mission de la Compagnie au sein de l'Eglise.
3. Le ministère confié au Directeur est important, bien qu'il ne soit pas un supérieur dans la Compagnie et que son service ne comprenne pas une fonction de gouvernement. Les Constitutions et Statuts précisent et énumèrent ses fonctions (cf. CFC 75 ; SFC 56). Sa collaboration avec le gouvernement de la Province est également importante dans le processus de discernement et dans le soutien aux décisions prises.
4. Pour remplir convenablement ce service, il faut :
 - qu'il connaisse l'identité et la spiritualité de la Compagnie (Constitutions et Statuts, Biographies et Ecrits des Fondateurs, Instruction sur les vœux, Directives des

- différents offices, circulaires des Supérieurs généraux, « Echos de la Compagnie », etc.);
- qu'il sache travailler en équipe, parce qu'en plus de collaborer avec la Visitatrice et son Conseil, il pourra travailler avec les différentes Commissions mises en place au niveau de la Province ;
 - qu'il ait la capacité d'écoute et de discernement.
5. Pour l'aider dans sa préparation, le Supérieur Général en lien avec la Supérieure Générale, favorisera l'organisation d'une rencontre de formation tous les deux ans à l'intention des Directeurs qui débutent dans ce service. Ce qui n'empêchera pas qu'on continue d'organiser tous les dix ans une rencontre pour tous les Directeurs qui, à ce moment là, exercent ce service de Directeur provincial. Il est aussi recommandé que l'on organise des rencontres par continents, zones, ou des rencontres interProvinciales, selon le souhait des Directeurs eux-mêmes.
6. L'attention de la Congrégation de la Mission aux Filles de la Charité et sa collaboration avec elles ne s'expriment pas uniquement à travers l'office du Directeur provincial. Les Constitutions et Statuts de la Compagnie disent que, pour l'accompagnement et la direction spirituelle, les Filles de la Charité s'adressent de préférence aux Prêtres de la Mission (cf. CFC 20b ; SFC 34). Et les Constitutions de la Congrégation de la Mission disent : « *La Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité ayant recueilli un héritage commun, les Confrères viendront volontiers en aide à ces dernières lorsqu'elles en feront la demande, surtout pour les exercices de la retraite et la direction spirituelle et ils leur apporteront aussi une collaboration fraternelle et constante dans les œuvres entreprises de concert* » (CCM 17). Étant donné l'importance et la délicatesse de l'accompagnement et de la direction spirituelle, les Prêtres de la Mission qui exercent ce service tâcheront d'acquérir la formation nécessaire. De son côté la Congrégation peut offrir certains moyens à cette fin.

CHAPITRE II

Le Directeur provincial :

Exerce son service « **en collaboration avec la Visitatrice et son Conseil...** » (CFC 75a).

7. La relation entre le Directeur et la Visitatrice doit refléter ces attitudes : respect mutuel, confiance et simplicité.
 - Le respect mutuel et la confiance peuvent se concrétiser dans une volonté de dialogue ouvert et régulier, une bonne compréhension dans le travail réalisé ensemble, dans la discrétion mutuelle en ce qui concerne les informations que chacun a pu recevoir de façon confidentielle, et dans l'absence, en public, de tout signe de désaccord ou d'opposition concernant les opinions respectives.
 - Par esprit de simplicité, on entend une attitude qui favorise l'ouverture, la franchise, le sens de la liberté et une façon d'agir claire pour tous.
 - Le Directeur ne doit pas apparaître tellement proche de la Visitatrice que la Province les identifie l'un à l'autre, ni trop distant que cela fasse entrave à l'unité et à la collaboration. Une proximité s'avère nécessaire au niveau des critères d'action et préoccupations, mais sans porter atteinte à la liberté qui doit toujours caractériser la relation entre le Directeur et la Visitatrice.
 - Pour que l'exercice de leurs responsabilités respectives n'entraîne pas de conflits, la Visitatrice et le Directeur devront les exercer dans la plus grande harmonie possible.
8. Le Directeur entretiendra de bonnes relations avec les Conseillères :

- Au Conseil, en contribuant à la vitalité spirituelle et à la création d'un climat simple, cordial et fraternel.
- En dehors du Conseil, en collaborant avec elles toutes les fois qu'elles le sollicitent.

CHAPITRE III

Le Directeur provincial :

« Il est nommé par le Supérieur Général. Il le représente dans l'exercice des fonctions que reconnaît le droit propre de la Compagnie... » (CFC 75b).

9. Le Directeur provincial est nommé par le Supérieur Général pour six ans et il peut être renommé. En tout cas son mandat ne dépassera pas douze ans sauf dans des circonstances exceptionnelles (cf. SFC 56a).

10. Le Supérieur Général nomme le Directeur provincial avec le consentement de son Conseil, et après avoir consulté la Visitatrice et son Conseil (cf. SFC 56a), le Visiteur concerné (cf. SCM 51 § 12) et le Directeur sortant.

Il pourra consulter aussi, s'il le juge opportun, les Sœurs de la Province (cf. SFC 56a). Cette consultation a pour but d'offrir au Supérieur Général des éléments pouvant l'aider dans son discernement. La première consultation peut se limiter à la Visitatrice et son Conseil, parce que les Sœurs généralement connaissent peu de Prêtres de la Mission. Pour des nominations ultérieures, le Supérieur Général peut consulter toutes les Sœurs de la Province parce que dans ce cas, elles ont suffisamment de données pour exprimer leur opinion.

11. Si les besoins de la Province le requièrent, le Supérieur Général peut, en accord avec le Directeur provincial, la Visitatrice et son Conseil, après avoir consulté le Visiteur concerné, nommer un sous-Directeur (cf. SFC 56b). Les attributions du sous-Directeur sont définies dans la lettre de nomination du Supérieur Général.

- 12.** Bien que le Directeur n'ait pas de pouvoir de gouvernement, il exerce cependant des fonctions reconnues par le droit propre de la Compagnie, dans lesquelles il représente le Supérieur Général dans la Province (cf. CFC 75b). Ces fonctions sont spécifiées dans les Constitutions et Statuts de la Compagnie et sont inspirées des attributions du Supérieur Général dans la Compagnie; elles ont pour but de stimuler la vitalité de l'esprit vincentien (cf. CFC2) et d'aider les Sœurs à rester fidèles à leur identité et à remplir leur mission dans l'Eglise (cf. CFC 64b). Il s'agit donc des fonctions d'animation, de formation et d'accompagnement.
- 13.** Le Directeur provincial, en raison de son ministère, entretient une relation directe avec le Supérieur Général. Cette relation s'exprime en particulier dans :
- la communion spirituelle dans la prière ;
 - le rapport biennal (cf. Annexe 3) ;
 - la correspondance occasionnelle ;
 - le dialogue personnel quand il en a la possibilité ;
 - le recours au Supérieur Général dans les affaires importantes ;
 - la participation aux rencontres organisées.
- 14.** Le Directeur Général est appelé à coordonner et orienter la mission des Directeurs Provinciaux (cf. SFC 45). Ceux-ci entretiennent avec lui une relation particulière qui se traduit surtout dans :
- la communion spirituelle dans la prière ;
 - l'envoi d'une copie du rapport envoyé au Supérieur Général ;
 - la correspondance concernant les affaires de la Province ayant un rapport avec son office ;
 - le dialogue personnel ;
 - l'attention à ses communications et orientations ;

- la participation aux rencontres avec les Directeurs de différentes Provinces ou Pays et à tout ce que le Directeur Général organise.
- 15.** Le Directeur provincial entretiendra également une relation empreinte d'estime et de collaboration avec la Supérieure Générale de la Compagnie des Filles de la Charité et son Conseil, plus particulièrement avec la Conseillère chargée de la Province. Il sera attentif à ses orientations et donnera son opinion dans les diverses circonstances, surtout au moment de la consultation pour la désignation de la Visitatrice et des Conseillères Provinciales.

CHAPITRE IV

Le Directeur provincial :

doit « **promouvoir avec la Visitatrice et son Conseil l'esprit vincentien dans la Province...** » (CFC 75b).

16. Les offices de la Visitatrice et du Directeur sont clairement définis dans les Constitutions et Statuts :

- La Visitatrice « *a le gouvernement immédiat de la Province. Elle la dirige selon les prescriptions du droit universel et du droit propre* » (CFC 73d). En même temps, elle « *reçoit de la Compagnie, la mission de promouvoir la vitalité spirituelle et apostolique de la Province* » (CFC 73a). Ce sont deux aspects complémentaires.
- De son côté, le Directeur provincial a la mission de collaborer avec la Visitatrice et son Conseil à l'animation, l'accompagnement et la formation des Sœurs de la Province (cf. CFC 75a, b).

17. La collaboration des deux à la promotion tant de la vie spirituelle que de l'esprit vincentien dans la Province indique une convergence des tâches : la Visitatrice est la principale responsable du gouvernement de la Province et de la promotion de l'esprit vicentien. Le Directeur collabore en soutenant tout ce que peut entraîner cette responsabilité et en y participant, dans la mesure du possible.

18. Le Directeur dispose de différents moyens pour promouvoir l'esprit vincentien dans la Province :

- il collabore à l'organisation des célébrations et des différentes rencontres de formation et y participe ;
- il visite les Communautés ;

- il offre des thèmes de réflexion ;
- il accompagne personnellement les Sœurs ;
- il entretient une correspondance personnelle, etc.

19. Le Directeur s'efforcera d'être présent à la Retraite annuelle, au moins pendant une partie de celle-ci, afin de se mettre à la disposition des Sœurs qui désirent le rencontrer.

CHAPITRE V

Le Directeur provincial :

doit « être attentif à la formation des Sœurs, tout spécialement des Sœurs Servantes... » (CFC 75b).

20. Une des fonctions principales du Directeur est de collaborer avec la Visitatrice et le Conseil dans la tâche de formation des Sœurs, aussi bien dans les étapes initiales de la formation que dans la formation permanente. Dans l'exercice de cette fonction, il accorde une attention particulière aux Sœurs Servantes, qui ont la mission d'animer les Communautés locales.
21. Il est très recommandé qu'il fasse partie de la Commission de Formation (cf. *Guide pour la formation initiale*, p. 48.5) et accompagne les responsables des différentes étapes.
22. Cette collaboration s'exprime par la participation à l'élaboration et à la mise en pratique du Plan de Formation de la Province avec des objectifs précis qui répondent :
 - à l'identité et à la mission de la Compagnie dans l'Eglise ;
 - aux lignes d'action générales et spécifiques que proposent les Constitutions et les Statuts (cf. CFC 52) ;
 - aux besoins des personnes et aux grands défis de l'époque et de la culture ;
 - aux objectifs propres à chaque étape, de sorte qu'il y ait une coordination et une continuité entre elles.
23. Dans la mesure du possible, il apportera son soutien à d'autres Commissions de sorte que la programmation et la réalisation de leurs activités respectives contribuent à la

formation et à la vitalité spirituelle et apostolique de la Province.

24. « *Le Directeur et la Commission de Formation accordent une attention particulière aux documents de l'Eglise et à leur application appropriée* » (SFC 56f).
25. En collaboration avec la Visitatrice et les Formatrices, il accorde une attention particulière aux Sœurs qui se préparent à l'émission des vœux pour la première fois. Il soigne spécialement la formation et l'accompagnement spirituel des Sœurs qui sont dans l'étape de la « Formation en mission ». De même il s'intéressera aux Sœurs du Séminaire et, dans la mesure du possible, il collaborera à leur formation.
26. Le Directeur, la Visitatrice et son Conseil, ensemble, planifient les retraites annuelles et désignent les personnes devant les diriger. Ils choisissent de la même manière les personnes qui collaborent à la formation.
27. La formation des Sœurs Servantes étant d'importance capitale pour la vie de la Province, le Directeur collabore avec la Visitatrice et son Conseil à l'élaboration d'un projet concret de formation à leur intention, plus particulièrement à l'intention des Sœurs Servantes qui commencent dans l'office.
28. Le Directeur accorde une attention particulière aux Sœurs aînées et malades (cf. CFC 35b), et à celles qui traversent des moments difficiles, en essayant de les aider à trouver le sens de leur vocation dans ces circonstances de leur vie.

CHAPITRE VI

Le Directeur provincial :

doit « **participer au Conseil provincial et à l'Assemblée provinciale...** » (CFC 75b ; 79b ; 86b).

29. Au Conseil provincial

- a) C'est la Visitatrice ou l'Assistante Provinciale qui préside le Conseil (cf. CFC 79b et d). Le Directeur y participe avec une présence active, il intervient quand il a quelque chose à apporter ou quand on lui demande son avis. (cf. CHC 79b ; 75b).
- b) Le Directeur doit donner explicitement son avis dans les cas suivants que précise le Statut 56c:
 - Pour l'acceptation d'une candidate au Postulat.
 - Pour l'admission d'une Postulante au Séminaire.
 - Pour l'envoi en mission d'une Sœur du Séminaire.
 - Pour la présentation d'une Sœur à l'émission des vœux pour la première fois.
 - Pour un délai de la rénovation des vœux, demandé ou imposé, et pour l'autorisation de la rénovation après le délai.
 - Pour l'autorisation pour une Sœur de demeurer hors d'une maison de la Compagnie.
 - Pour le renvoi ou la réadmission d'une Sœur.
 - Pour l'utilisation des biens de la Province en matière importante.
- c) Il a l'obligation de participer aux sessions du Conseil, sinon il se déconnecterait du cheminement de la Province et perdrait l'occasion de collaborer aux affaires qu'on y traite. Sa participation est aussi une expression

de coresponsabilité. Quand il est empêché, la Visitatrice l'informe avec promptitude des affaires les plus importantes qui ont été traitées.

- d)** N'étant pas membre du Conseil, il ne vote ni ne signe les procès verbaux (cf. SFC 60a).

30. À l'Assemblée provinciale

- a)** La Visitatrice convoque et préside l'Assemblée (cf. CFC 73h). Le Directeur y participe activement sans la conditionner dans ses décisions (cf. CFC 75b ; CFC 86b).
- b)** Il est conseillé qu'en plus de la célébration quotidienne de l'Eucharistie, le Directeur intervienne à l'ouverture et au moment de la clôture de l'Assemblée et pendant celle-ci toutes les fois qu'on le sollicite.
- c)** À l'Assemblée, le Directeur provincial n'a pas le droit de vote. En ce qui concerne la signature des procès verbaux, il doit s'en tenir aux indications du directoire de l'Assemblée provinciale.

CHAPITRE VII

Le Directeur provincial :

doit « **visiter les Communautés locales...** » (CFC 75b).

- 31.** « *Les visites du Directeur aux Communautés locales portent spécifiquement sur les aspects spirituels et vincentiens de la vie des Sœurs. Après la visite, il informe la Visitatrice et son Conseil, sauvegardant ce qui relève du secret. Ces visites se font au moins tous les cinq ans* » (SFC 56d). La visite canonique est celle que le Droit canon demande aux Supérieurs Majeurs. Etant donné que le Directeur provincial n'est pas un Supérieur dans la Compagnie, la visite qu'il fait aux communautés n'est pas une visite canonique mais celle qu'exige le droit propre de la Compagnie. On peut l'appeler « visite pastorale du Directeur ».
- 32.** Il s'agit d'un moment privilégié de réflexion et de prière en vue de stimuler une rénovation personnelle et communautaire.
- 33.** Cette visite a comme objectif de :
- mieux connaître les Sœurs pour les animer dans leur vie spirituelle, communautaire et apostolique, dans une perspective vincentienne ;
 - susciter, du point de vue spirituel, la vitalité de la vie de prière et l'équilibre entre celle-ci, le service et la vie communautaire ;
 - promouvoir chez les Sœurs, du point de vue vincentien, l'attitude de servantes et les stimuler à vivre dans la joie leur service des pauvres.

34. Préparation :

- Les visites prévues pour l'année se préparent dans le dialogue avec la Visitatrice et son Conseil. En accord avec les Sœurs Servantes et leurs Communautés, le Directeur détermine la date la plus convenable pour effectuer la visite des maisons.
- Afin d'aider les Sœurs Servantes à préparer la visite, on peut leur envoyer à l'avance un schéma qui suggère la finalité, le développement et la clôture de la visite.

35. Développement :

- Ouverture de la visite durant l'Eucharistie ou une autre célébration.
- Possibilité de dialogue personnel avec chacune des Sœurs.
- Rencontre avec toute la communauté. On peut traiter un sujet à partir du projet communautaire ou provincial ou tout sujet que le Directeur juge opportun.
- Visite des œuvres ou lieux de service des Sœurs s'il le juge convenable.

36. Clôture : Le Directeur encourage la Communauté dans sa vie fraternelle, dans sa vie de prière et dans sa vie de service. Il peut laisser par écrit ses recommandations.

37. Après la visite, il présente une information pendant une session du Conseil provincial (cf. SFC 56d).

38. Selon les possibilités du Directeur, il est convenable qu'il réalise d'autres visites « informelles » aux Communautés locales. Elles sont une expression de sa proximité et solidarité avec les Sœurs.

CHAPITRE VIII

Le Directeur provincial :

doit « **se tenir à la disposition des Sœurs qui s'adressent à lui avec pleine liberté...** » (CFC 75b).

- 39.** La communication des Sœurs avec le Directeur provincial est un aspect très important de son service de la Province. C'est pourquoi le Directeur informera les Sœurs des moments les plus opportuns pour le rencontrer facilement.
- 40.** Quoique l'office de Directeur provincial soit différent de celui du directeur spirituel, le Directeur peut cependant, au cours de la communication, aider les Sœurs à voir leur situation dans une perspective de foi et en référence à la vocation vincentienne. Il peut aussi les aider à discerner leurs décisions propres et à en assumer la responsabilité.
- 41.** Dans la communication des Sœurs avec le Directeur :
- a)** Il faut sauvegarder, en toute circonstance, la liberté des Sœurs de communiquer avec lui ;
 - b)** le Directeur gardera la plus grande discrétion et prudence dans tout ce qui se réfère à sa communication avec les Sœurs.
- 42.** Les relations du Directeur provincial avec les Sœurs se distinguent par les caractéristiques suivantes :
- a)** Une relation fraternelle qui s'exprime dans l'ouverture, l'accueil et l'écoute.
 - b)** Un respect désintéressé, cherchant seulement le bien des Sœurs.

- c) Une impartialité, sans montrer de préférence envers des Sœurs ou des groupes caractérisés par l'âge, l'appartenance ethnique, la culture et les services, etc.
- d) Un regard positif qui donne aux Sœurs confiance en elles-mêmes.
- e) Une collaboration et accompagnement afin que les Sœurs puissent répondre aux exigences de leur vocation.
- f) Un esprit de réciprocité, c'est à dire que le Directeur n'offre pas uniquement son aide mais qu'il se laisse enrichir par les Sœurs.

CHAPITRE IX

Le Directeur provincial :

est habilité à « **accorder les permissions de pauvreté relatives aux biens personnels des Sœurs** » (CFC 75b).

43. Une des fonctions que les Constitutions confient au Directeur provincial est celle « *d'accorder les permissions de pauvreté relatives aux biens personnels des Sœurs* ». Cette pratique a été confirmée par l'Assemblée Générale de 2003. Elle se base sur le principe que tout ce qui concerne les vœux relève de la compétence du Supérieur Général que le Directeur représente (cf. CFC 64c). Pour bien interpréter cet aspect, le Directeur devra avoir connaissance de ce que disent les Constitutions et Statuts de la Compagnie à ce sujet et l'explication que fournit *l'Instruction sur les Vœux*.
44. Le Directeur encouragera les Sœurs à cultiver la pauvreté selon l'esprit vincentien et à vivre leur don total à Dieu pour le service des pauvres, et ceci également dans le domaine concret de l'usage des biens personnels.
45. Il orientera les Sœurs qui disposent de biens personnels à demander les permissions nécessaires afin que le fait de posséder des biens personnels ne soit pas cause de différence dans le style de vie (cf. CFC 30e).
46. La demande des permissions de pauvreté est une caractéristique et une exigence du vœu de pauvreté (cf. CFC 30a). Elle offre en même temps à la Sœur l'occasion de réfléchir avec le Directeur sur l'utilisation des revenus de ses biens

personnels uniquement en des “œuvres pies” (cf. Lexique des Constitutions, p. 202).

- 47.** Il revient au Directeur et à la Visitatrice de déterminer ensemble les cas où la permission de la Sœur Servante suffit (cf. CFC 30d).
- 48.** Il est conseillé que le Directeur informe la Visitatrice et la Sœur Servante des permissions importantes relatives aux biens personnels des Sœurs.

A N N E X E S

Annexe 1

49. Office du Directeur provincial des Filles de la Charité

- a) Il revient au Supérieur Général de nommer les Prêtres de la Mission devant exercer l'office de Directeur provincial. En conséquence, en raison de son office, le Directeur jouit de l'autonomie nécessaire pour remplir sa tâche ; et, dans ce service, il dépend du Supérieur Général et du Directeur Général. Pour tout le reste, il est un membre de sa communauté locale ou Provinciale comme tout autre missionnaire.
- b) Habituellement, le service du Directeur provincial est un ministère à temps complet. Dans plusieurs Provinces, cependant, il s'agit d'un service à temps partiel parce que le Directeur exerce d'autres ministères. Dans ce cas, il s'agira de ministères compatibles avec tout ce qu'implique son office de Directeur, office auquel il accordera la priorité. Les modalités concrètes seront fixées par écrit en accord avec la Visitatrice, le Visiteur et le Directeur et, le cas échéant, avec l'accord du Supérieur Général.

Annexe 2

50. Questions financières

- a) Le Directeur reçoit de la Province où il travaille une rétribution mensuelle. La couverture sociale est normalement à la charge de la Province des Filles de la Charité. De toutes les façons, il est à conseiller que le Visiteur et la Visitatrice se mettent d'accord sur ces deux points en tenant compte des possibilités des Provinces, du temps que le Directeur accorde à son office (« temps plein » ou « temps partiel »), des us et coutu-

mes locaux et des diverses circonstances. Il convient que cet accord se fasse par écrit et soit révisé si cela est nécessaire.

- b) Toutes les dépenses inhérentes à l'office sont prises totalement en charge par les Filles de la Charité. Cependant, les dépenses concernant la formation du Directeur sont assumées, en principe, par la Congrégation de la Mission comme pour tout autre ministère.

Annexe 3

51. Proposition de guide pour le rapport biennal au Supérieur Général

Le rapport peut être élaboré à partir de la connaissance que le Directeur a de la Province par le biais des visites aux Communautés, des sessions du Conseil auxquelles il participe, du dialogue entretenu avec les Sœurs Servantes, des rencontres avec les Sœurs durant la retraite annuelle, etc... Ce rapport peut inclure les rubriques suivantes :

- a) Statistiques de la Province : nombre de Sœurs ; nombre de maisons ; champs d'activités au service des pauvres ; moyenne d'âge ; Sœurs à la retraite ; jeunes Sœurs ; Sœurs sorties ; Sœurs défuntes ; Sœurs au Séminaire et Postulantes. Il obtient ces informations du Secrétariat provincial.
- b) Vie spirituelle : vision générale. Quelques rubriques : vertus spécifiques, vœux, sacrements, prière... Comment collaborez-vous, en tant que Directeur, à animer la vie spirituelle ?
- c) Service des pauvres : qualité, vision de foi, évangélisation, collaboration avec la pastorale de la paroisse... Révision des œuvres.
- d) Vie communautaire : vision générale. Mission commune. Projet communautaire...
- e) Formation : étapes d'initiation ; formation permanente ; vincentienne ; professionnelle ; à l'intention des Sœurs

Servantes... ; Plan global de Formation de la Province ; Commissions spécialisées ; Comment collaborez-vous à la formation ?

- f) Gouvernement : animation de la Province. Relation du Directeur avec la Visitatrice et les Conseillères ; Projet provincial ; Projet du Conseil provincial.
- g) Pastorale des vocations : sensibilité générale des Sœurs et des Communautés ; Equipe. Comment, en tant que Directeur, collaborez-vous à l'animation de la Pastorale des vocations ?

Êtes-vous à l'aise dans votre rôle de Directeur ?

(Il est recommandé que le rapport ne dépasse pas 4 pages et qu'il soit envoyé au Supérieur Général — et une copie au Directeur Général — durant le premier trimestre de l'année).

Annexe 4

52. Suggestions pour l'installation du nouveau Directeur provincial

- L'installation peut se faire dans le contexte d'une célébration Eucharistique ou de la Parole.
- Normalement sont présents le Directeur qui termine et le nouveau, la Visitatrice et son Conseil, le Visiteur, les Sœurs de la Province qui peuvent faire le déplacement, spécialement les Sœurs Servantes.
- La lecture de la Patente peut se faire au cours ou en dehors de la célébration.
- Le Directeur sortant fera la lecture de la patente. En cas d'impossibilité, le Visiteur ou son délégué.
- Le nouveau Directeur dans une première allocution s'adresse aux personnes présentes.

Monsieur Pouget et Alfred Loisy*

par Erminio Antonello, C.M.

Province de Turin

Lorsque Loisy publie ses petits livres rouges, G. Pouget est un lazariste à peu près inconnu, enseignant aux étudiants en théologie de sa Congrégation parisienne. Quelques années plus tard, en 1905, la cécité et son éloignement de l'enseignement confirment définitivement la méconnaissance du personnage. Relégué dans une petite pièce de la Maison Mère, seule l'amitié de quelques jeunes étudiants lui conserva un contact avec le monde extérieur (parmi ceux-ci Jacques Chevalier et Jean Guitton)¹. Le "face à face" entre Loisy et Pouget est donc une rencontre à distance.

Loisy, dans ses *Mémoires*, cite le Père Pouget en deux passages. Il a de lui un souvenir assez vague, au point qu'il n'en garde même pas le nom. Il le cite sous le sigle P. X. "*Le P. X., Lazariste à qui on avait enlevé sa chaire d'Écriture Sainte, parce qu'il avait publié une lettre pour ma défense*"². En dehors de cette mention, il n'y a aucune information sur cette lettre : les lettres qui nous restent de Pouget sont peu nombreuses et il n'y a pas de traces de prise de position publique en faveur de Loisy à l'époque de la controverse moderniste. En tout cas, la mention démontre que Loisy estime Pouget favorable à sa propre position, ainsi qu'un autre passage des *Mémoires* le laisse voir : "... le P. X., un bon vieux Lazariste, qui vers la soixantaine, s'est mis à

* Alfred Loisy (1857-1940).

¹ J. GUITTON, *Portrait de Monsieur Pouget*, Paris 1941 ; Père POUGET, *Logia, propos et enseignements, présentés par J. Chevalier*, Paris, Grasset, 1955.

² A. LOISY, *Mémoires pour servir à l'histoire religieuse de notre temps*, Paris, Nourry, 1930 (3 vol.), II, 517.

la critique biblique et en admet les résultats"³. Ici aussi, aucune exactitude car le *Portrait* fait remonter le passage de Pouget à la critique historique à 1889⁴; et à l'époque Pouget avait 42 ans. Et de plus le premier travail de méthode historico-critique publié par Pouget date de ses 50 ans⁵.

La première sympathie de Pouget envers Loisy

L'attention de Pouget envers Loisy est, par contre, bien plus marquée. Les publications de Loisy l'intéressaient, il les lisait et montrait envers elles une sympathie sincère. En témoigne une lettre inédite de 1903. C'est une lettre particulière, à usage interne de la Congrégation⁶. C'est une réponse à une interpellation du Père Général, qui souhaitait connaître sa pensée au sujet de *L'Évangile et l'Église*, car le Père Pouget, faisant fi des critères protectionnistes de l'époque, en avait fait placer un exemplaire dans la bibliothèque des étudiants en théologie :

"Voici ce que j'ai à vous dire — écrit le Père Pouget — au sujet des explications que vous m'avez demandées. Comme vous m'avez demandé autrefois du livre *L'Évangile et l'Église* de l'abbé Loisy, voici ce que j'en pensais alors : je faisais les réserves les plus expresses sur les deux premiers chapitres (Le royaume de Dieu - Le fils de Dieu) ; sur le dernier, en particulier, je supposais qu'il admettait la valeur traditionnelle des preuves et n'attaquait que leur forme ; aujourd'hui, à cause de nouveaux écrits, je ne crois pas pouvoir être aussi charitable et je me demande comment il peut raisonner sa

³ *ibidem*, II, 399.

⁴ "J'étais conservateur et nec plus ultra. Vigoureux était mon homme. J'étais pour la concordance de la géologie avec les récits bibliques. En 1889, j'avais lu certaines remarques de Loisy, pourtant bien inoffensives, et qui m'avaient fait sursauter. Je n'avais pas de guide. Ce fut Duchesne qui m'ouvrit l'esprit. J'allais suivre son cours sur les Actes : d'abord je grinçai des dents et je n'y revins pas. Vous comprenez : j'avais lu la Bible, je ne sais combien de fois, mais pourquoi ? Pour y chercher de la géologie. Je lu Duchesne, je vérifiai les textes ; je me dis : il n'y a pas beaucoup de preuves, mais elles sont bonnes" : J. GUITTON, *Portrait de Monsieur Pouget*, o.c., 30-31.

⁵ G. POUGET, *La mosaïcité du Pentateuque d'après les données de l'histoire et les enseignements de l'Église*, Paris, 1897.

⁶ Le Père Pouget était soupçonné d'adhésion à des positions hétérodoxes à cause de sa conversion à la critique historique. Déjà à partir de 1897 il avait dû se défendre auprès du Père Général, et au lendemain de la publication des petits livres rouges, la contestation de son enseignement devint plus rude. Comme le Père Général était un peu sourd, Pouget lui adressa quelques lettres pour éviter des malentendus et pour manifester avec exactitude sa propre position vis-à-vis de la critique biblique.

foi à la divinité du Sauveur. Dans le même chapitre, je trouvais naïf ce qu'il disait de la conscience messianique et voulait des corrections au sujet de la rédemption et surtout de la résurrection. Pour les trois derniers chapitres (l'Église, le Dogme, le Culte) je les jugerais comme les a jugés l'Evêque de la Rochelle qui disait de ces chapitres qu'ils étaient enlevés. C'est en effet ce que m'avait plu dans ce livre et encore je supposais bien de choses qui n'auraient pu être dites plus explicitement et je biffais deux phrases dont ne parlaient ni l'Evêque de la Rochelle ni le P. Grandmaison. Vous le voyez, mon Père, j'apercevais bien les points faibles de ce livre et sur d'autres j'étais peut-être trop charitable dans mes suppositions ; mais je ne puis pas condamner avant l'autorité compétente. Or Rome n'a pas condamné encore et il n'est pas probable, dit-on, qu'elle condamne : cela ne veut pas dire qu'elle approuve — et le Cardinal n'a défendu que la lecture et n'a pas examiné le fond"⁷.

Le jugement, bien que critique, comporte une certaine bienveillance, presque une tendance à excuser Loisy, certainement pas à le refuser. Pouget est dans la mouvance des penseurs qui se rattachent à *La Justice sociale*, *L'Observateur* et, en particulier, dans le cadre des éditions ecclésiastiques, à *la Revue du Clergé français* qui, tout en mettant en relief les difficultés dogmatiques encourues par le petit livre, tendait à une certaine confiance et sympathie envers Loisy pour l'ensemble de ses recherches⁸. Bien au-delà des réserves objectives de type dogmatique, minimisées toutefois à la lumière de cette bienveillance, cette sympathie mettait en évidence le besoin de défendre la méthode critique, par qui Pouget avait été conquis.

Les réserves de Pouget sur certaines thèses de L'Évangile et l'Église

Le point sur lequel Pouget nourrissait les plus grandes réserves était constitué par les thèses sur la filiation divine de Jésus, particulièrement là où Loisy soutenait que « *la filiation divine de Jésus, c'est une déduction de théologien, non l'expression d'une doctrine ou d'un sentiment que Jésus lui-même aurait formulé* »⁹. Pouget, au

⁷ *Lett. ined.* 25 juillet 1903, Arch. Maison-Mère, Paris, 95 Rue du Sèvres, Dossier Pouget.

⁸ É. POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, Paris 1962, tr. it. Brescia 1967, pp. 156-160.

⁹ A. LOISY, *L'Évangile et l'Église*, Paris, Picard, 1902, pp. 41-42 ; tr. it. Roma, 1975, p. 109. Per la posizione di Loisy : É. POULAT, *Storia, dogma e critica...*, o.c. tr. it., pp. 58-60 ; 103-104 ; 175-179.

contraire, est convaincu que, partant de la foi constante de l'Église qui reconnaît en Jésus le fils consubstantiel du Père, il serait possible de retrouver dans les textes les plus anciens des origines chrétiennes, le fondement historique d'un tel dogme, ainsi que Jésus l'a fait pressentir aux Apôtres. Cette conviction est à l'origine d'un article de Pouget¹⁰ publié dans la *Rivista storico-critica delle scienze teologiche*¹¹, dans lequel il élabore une *critique indirecte à Loisy* en soutenant que la foi en la divinité du Christ n'est pas le fruit de la créativité théologique de la communauté des croyants à partir de la notion de Messie. C'est plutôt une vérité dévoilée par Jésus lui-même aux Apôtres lentement, en un langage sémitique, à travers son enseignement et ses gestes, sans négliger le développement déjà réalisé dans l'Église primitive elle-même et manifesté clairement par les textes du N.T.

À l'époque même de cet article le Père Pouget déjà déchargé de l'enseignement (1905) ayant désormais perdu la vue presque totalement, commença à se servir du jeune Jacques Chevalier pour communiquer avec Loisy. D'après le Journal de Chevalier, nous apprenons que certains échanges épistolaires avec Loisy avaient été effectués et nous en avons confirmation dans les *Mémoires*. Pouget craint que Loisy, pour certaines de ses positions, puisse se détacher de la foi de l'Église¹². Il en est attristé. Entre 1906 et 1907, Chevalier et Pouget exhortent à plusieurs reprises Loisy à revoir ses propres positions se soumettant à l'Église¹³. Mais Loisy a désormais fixé sa position et demeure inflexible, jugeant la position de Pouget-Chevalier de "*fidéisme ecclésiastique*"¹⁴.

¹⁰ GUTOPE (anagramma di Pouget), "La fede nella divinità del Cristo durante l'età apostolica", in *Rivista Storico-Critica delle Scienze Teologiche*, 11 (1906) 813-831; 1 (1907) 1-12; 2 (1907) 81-90; 4 (1907) 249-282. *Arch. pers. M. Vansteenkiste*, Paris.

¹¹ Cette revue est définie par l'historiographie "*la face catholique, officielle*" de Ernesto Bonaiuti.

¹² "*Je crains bien que M. Loisy n'ait perdu la foi*" : J. CHEVALIER, *Logia...*, o.c., p. 19.

¹³ "De Cérilly j'écris à l'abbé Loisy sur sa condamnation, le sens qu'elle revêt à nos yeux, le devoir d'acceptation : une lettre dont je fait part au P. Pouget qui l'approuve, et à laquelle Loisy demeure étrangement insensible" : J. CHEVALIER, *Logia...*, o.c., p. 6, 18 avril 1906.

¹⁴ "J. Chevalier et quelques autres commençaient à trouver que j'allais un peu loin et ils se flattaient d'organiser des meilleurs accommodements avec l'orthodoxie. Je n'aperçois pas qu'ils y aient eu grand succès jusqu'à présent" : A. LOISY, *Mémoires...*, o.c., II/522 (9 mai 1907); "Des catholiques tels que J. Chevalier avaient mieux compris que Sabatier et même que von Hugel la position que j'avais prise dans mes derniers livres, mais ils la jugeaient d'un point de vue que je ne pouvais pas accepter. Chevalier m'écrivait le 4 mars 1908 : 'Une œuvre religieuse qui ne se fait point dans l'Église est, tôt ou tard, condamnée à la déchéance, alors même que tout ce qu'elle construit de

Pouget accueille avec amertume cette inflexibilité à cause de la véritable estime qu'il éprouvait envers lui. C'est à partir de ce moment que Pouget s'écarte de Loisy en prenant ses distances, moins sur la méthode historico-critique que sur la façon autonomiste de l'appliquer à l'Écriture. Selon Pouget l'exégèse historico-critique pratiquée par Loisy brisait le rapport délicat et nécessaire avec la tradition de foi. Pouget le répétera : souvent pendant ces mois :

“Pour Loisy le catholicisme n'est guère que la première des religions naturelles. Il a perdu le sens de la tradition”¹⁵. “Loisy manque du sens de la tradition”¹⁶. “Un des disciples de M. Loisy me dit : ‘De la manière dont M. Loisy l'explique, l'idée que se faisait Jésus de sa mission est plus naturelle’. — ‘Elle l'est trop, Monsieur, lui répondis-je’¹⁷. “*Dans la vie religieuse, parce qu'elle est une vie, les idées c'est énorme, mais ce n'est pas tout. Dans la vérité, il y a une question d'opportunité ; il faut tenir compte des âmes ; c'est pour elles que l'autorité a été constituée. Il faut obéir à l'autorité ; laisser faire le temps : petit à petit les idées passent chez les hommes ; l'humanité ne peut les saisir d'un coup. Et elles ne passeront pas toutes*”¹⁸.

L'occasion qui permet à Pouget d'approfondir et élaborer sa critique de Loisy lui est offerte par la publication des commentaires aux *Évangiles Synoptiques*¹⁹, au cours des derniers mois qui précéderent l'excommunication de Loisy²⁰. Sa lecture attentive, qui avance lentement car elle dépend de la bienveillance de quelqu'un qui la lui ferait, renforce la conviction de Pouget que malheureusement Loisy a

fort et de fécond doit être repris dans l'Église par les générations à venir. Il y a là une réalité inéluctable, plus inéluctable encore que les difficultés angoissantes auxquelles une personne est aux prises, et pas toujours par sa faute'. Ceci est du *fidéisme ecclésiastique*, et il me semble parfaitement inutile d'en discuter les prémisses : le catholicisme romain n'a pas toujours existé, il n'existera pas toujours, et il est tout autre chose qu'un absolu vivant, qu'un absolu de vérité, qu'un absolu de sainteté” : A. LOISY, *Mémoires...*, o.c., III/28-29 (4 mars 1908).

¹⁵ J. CHEVALIER, *Logia...*, o.c., p. 20 (12 février 1908).

¹⁶ J. CHEVALIER, *Logia...*, o.c., p. 21 (29 février 1908).

¹⁷ J. CHEVALIER, *Logia...*, o.c., p. 17 (15 janvier 1908).

¹⁸ J. CHEVALIER, *Logia...*, o.c., p. 17 (15 janvier 1908).

¹⁹ A. LOISY, *Les Évangiles Synoptiques*, Paris, Ceffonds, 1907. Les “*Évangiles Synoptiques*” étaient terminés en mars 1907, mais en vente seulement en janvier 1908 ; quelques extraits de ce commentaire furent publiés en avance dans “*Revue d'histoire et littérature religieuses*” : cf. J. CHEVALIER, *Logia...*, o.c., 19.

²⁰ Le 14 février 1908, fut communiquée l'excommunication générale de l'archevêque de Paris ; puis le 7 mars, celle de Rome, excommunication nominale et personnelle qui le déclare “*vitandus*”.

abouti à une limite rationaliste. Enfin aux premiers mois de 1909 il fait publier sur les *Annales de Philosophie Chrétienne* l'article *Les Évangiles Synoptiques de M. Loisy*²¹.

Article de Pouget sur les *Évangiles Synoptiques*

L'article démontre l'incohérence méthodologique de l'enquête sur les Évangiles menée par Loisy. Celui-ci, en effet, dans l'intention de vouloir reconstruire l'histoire et l'œuvre de Jésus, se pliant uniquement à la méthode historique²², en réalité, amplifie tellement l'*action créativo-interprétative de la communauté primitive* au point de la rendre responsable d'une manipulation substantielle des faits évangéliques²³.

²¹ G.P.B. (GUILLAUME POUGET BESSE) - J. CHEVALIER, "Les Évangiles Synoptiques de M. Loisy", *Annales de Philosophie Chrétienne*, janvier (1909) 337-366. L'article est l'œuvre de collaboration : la rédaction finale est réalisée par J. Chevalier à partir de quelques notes prises au cours des conversations avec Pouget entre le 19 mars et le 17 septembre 1908. Ces notes manuscrites sont conservées aux *Arch. pers. J. Chevalier, Cérilly, Lot-Pouget*, n. 7.

²² "C'est proprement en historien et en savant que M. Loisy a entrepris cette tâche : il a voulu... s'essayer à reconstituer, avec ses seules ressources, l'histoire et l'œuvre de Jésus. Nous le suivrons sur son propre terrain pour voir s'il est sûr... Nous voudrions simplement, en nous plaçant à l'origine même de la tentative de M. Loisy, rechercher si la tâche qu'il a entreprise est une tâche dont on peut s'acquitter avec les seules forces dont dispose la critique ; s'il ne faut pas, pour la simple interprétation correcte des données évangéliques, faire appel à d'autres ressources ; si, en fait M. Loisy lui-même, sans s'en rendre compte, n'a pas agi de la sorte, et s'il n'est demeuré qu'historien et critique" : G. POUGET - J. CHEVALIER, *Les Évangiles Synoptiques...*, o.c., 338-339.

²³ "M. Loisy connaît trop bien le lien entre les textes évangéliques avec l'œuvre de Jésus, avec la tradition vivante dont ils ont été l'expression partielle à un moment donné ; il avait prouvé avec trop de force, contre Harnack, que l'étude de l'Évangile n'est pas à séparer de l'étude de l'Église naissante ; et, dans les premières pages de son grand ouvrage, il a trop bien posé l'union intime du problème littéraire et du problème historique, pour qu'on puisse craindre de trouver dans sa critique un jeu ingénieux de textes, ou une reconstruction personnelle à partir d'idées préconçues, inspirée par une certaine représentation systématique de l'œuvre de Jésus et de ses disciples. Et cependant, lorsqu'on lit lentement ses deux volumes, on ne peut se défendre d'une crainte de ce genre ; et la crainte va grandissant à mesure qu'on avance. *Cette tradition historique, dans laquelle M. Loisy, en bon historien prétend replacer les textes, qu'est-elle pour lui ?* D'un bout à l'autre de son livre, M. Loisy apparaît surtout préoccupé de montrer le rôle qu'a joué, dans la formation de la tradition apostolique, *l'élaboration constante et progressive des impressions reçues et des souvenirs gardés*' (I, 175) ; il recherche les éléments qui ont pu concourir à l'amplification des données primitives, les conditions psychologiques qui rendent intelligible, pour nous, un *'entassement progressif d'idées disparates, dont le succès nous paraît d'autant plus extraordinaire que la base rationnelle en est plus fragile'* (I, 195) ... Pour M. Loisy il y a eu altération et transfiguration

L'insuffisance herméneutique de Loisy découle du fait que, voulant se tenir unilatéralement du côté de la critique historique, il finit par appliquer au texte la perspective du rationalisme. En fait, dans l'exégèse, une fois le principe posé de l'autonomie radicale de la critique vis-à-vis de la foi, entre l'exégète et les documents historiques s'interpose "un petit nombre d'a priori, plus ou moins avoués" — comme dit Pouget — qui, remplaçant subrepticement l'horizon interprétatif de la foi, donne non pas une exégèse libre et neutre telle que Loisy la souhaiterait, mais une exégèse contaminée justement par les a priori qui dirigent l'interprétation. Les principaux a priori critiqués par Pouget sont :

1. L'exaltation de la créativité de la communauté primitive poussée jusqu'à l'invention des faits racontés dans les évangiles²⁴;
2. La réduction des événements, exposés dans les évangiles, à de simples symboles sans réalité historique, parce que leur genre littéraire est de type prophétique et allégorique²⁵;

constantes de faits réels": G. POUGET - J. CHEVALIER, *Les Évangiles Synoptiques...*, o.c., 339-340.

²⁴ « Quoi qu'en puisse penser M. Loisy, la science religieuse générale, ou science des religions, en est encore à ses débuts ; il serait même hasardé de prétendre qu'elle soit née : car on ne voit pas qu'elle soit en possession de sa méthode ni de son objet. Nous ignorons à peu près complètement ce que M. Loisy suppose si bien connu : la manière dont un mouvement religieux se répand dans un milieu donné, le rôle de l'imagination et de la foi dans l'élaboration des faits ; et d'autre part, le minimum de réalité objective requise pour ce travail. L'illusion collective, la suggestion, le subconscient ne sont en bien de cas que des mots commodes et spécieux, dont on couvre une réalité qu'on ne veut point congédier sans raisons ni explication. C'est ce vague qui permet d'ériger en cause du fait religieux ce qui en est un simple accompagnement, qui réagit sur lui, mais ne le crée ni n'en rend compte » : G. POUGET - J. CHEVALIER, *Les Évangiles Synoptiques...*, o.c., 343.

²⁵ « Il ne semble pas que M. Loisy ait une idée bien nette de la différence qu'il y a entre la réalité et son vêtement, entre un fait et la formule qu'on en donne à une époque » : *ibidem*, 348. Pour les Juifs et pour les générations apostoliques, le sens allégorique de l'Écriture n'en détruisait pas le sens littéral : on aimait à retrouver dans le passé une figure et une préformation du présent : la prophétie confirmait l'histoire ; l'allégorie rendait l'histoire plus propre à être enseignée : elle n'oblitérait nullement la réalité du fait même... La part du symbole, dans la tradition évangélique est incontestable : toute la question est de savoir si nous avons affaire à des symboles pleins ou à des figures vides de réalité... Ici et là nous avons un schéma d'histoire. Il ne faut pas presser de tels textes. Le critique n'a pas le droit d'en tirer objections contre l'historicité, dans leur ensemble et pour le fond, des faits qu'ils relatent : *ibidem*, 346-347. « Si M. Loisy avait eu présent à l'esprit, pour ce qui touche aux faits de l'histoire évangélique, cette distinction élémentaire et fondamentale, entre le fait et la formule du fait, il aurait vu, et nous aurait fait voir, que les faits évangéli-

3. La conception rationnel-naturaliste qui nie préalablement toute possibilité pour le surnaturel de se manifester dans l'histoire, en sorte que la façon évangélique de raconter les miracles ou la résurrection même de Jésus ne serait autre que la forme littéraire par laquelle les disciples expriment l'idée de la transcendance divine de Jésus, idée fondée dans la foi en lui²⁶.

ques ont pu être élaborés, dans leur formule, et pour leur signification, par la mentalité des Apôtres sous l'influence de l'A.T., des besoins de l'apologétique, et de leurs croyances propres, mais que forger de toute pièce ces faits n'était, et ne pouvait être, de la part des hommes apostoliques, l'effet d'une suggestion ou de l'enthousiasme, mais simplement, un mensonge » : *ibidem*, 348. « Par une contradiction singulière et sans doute inaperçue, M. Loisy, qui retrouve partout dans les Synoptiques les traces d'une élaboration légendaire, traite ces mêmes textes comme s'ils étaient, ce qui ne le sont point comme une *histoire rigoureuse* et se donnant comme telle. Ses arguments vaudraient contre une histoire de ce genre : appliqués aux Synoptiques, ils ne portent point. *Ce qui, en tout cela, a le plus manqué au célèbre critique, c'est, dirons-nous, le sens historique* » : *ibidem.*, 347.

²⁶ Un des *a priori* dont s'inspire la "méthode purement scientifique" de Loisy, c'est la négation du miracle. Et cette négation s'appuie sur un autre *a priori* : *lorsqu'un fait représente une idée, il y a chance que le fait ait été inventé pour l'idée*. En somme, *M. Loisy se fonde sur la signification du fait pour en nier l'historicité* : *ibidem*, 353. "L'histoire n'a pas à expliquer, elle constate : la vraisemblance n'est pas la mesure du vrai ; et d'ailleurs, tout fait historique, pris du point de vue moral, c'est à dire proprement historique, est, au sens fort du mot, un *fait unique*, et qu'on ne reverra pas. *Il n'y a pas de différence de nature, en histoire, entre un miracle et un fait ordinaire*. L'historien, comme historien, ne connaît que des faits plus ou moins constatés. *Le miracle n'est pas le fait comme tel, mais une conclusion tirée d'un fait* : et c'est pourquoi l'historien ne connaît pas des miracles. Pour tirer cette conclusion, est requise une certaine mentalité. *Quant au fait lui-même, fait inouï, extraordinaire, s'il est bien constaté, l'historien n'a pas le droit de le nier : il me suffit de savoir qu'il y a de la contingence dans la nature, que les lois de la nature ne sont pas inflexibles, pour que je n'aie pas le droit de repousser a priori un fait bien constaté, si peu habituel qu'il soit* : *ibidem*, 355-356. "Lorsqu'il s'agit de faits extraordinaires, non habituels, et qui présentent pour nous, en plus, un intérêt primordial (comme la résurrection du Christ), l'histoire ne suffit pas à produire la certitude, elle ne peut la détruire non plus ; mais enfin, il nous faut, pour affirmer, une bonne mentalité intellectuelle et morale. Et cela même n'est pas suffisant : il nous faut la grâce de Dieu" : *ibidem*, 353. "Si le Christ n'est pas ressuscité, la formation de la croyance en la résurrection nous devient inintelligible. Malgré la psychologie de M. Loisy, son explication nous satisfait rationnellement beaucoup moins que les faits tous simples de la donnée évangélique. Si la foi des apôtres en la résurrection n'est pas née de la résurrection, on se demande d'où cette foi a bien pu tirer son assurance, et la force de conviction qu'elle eut dès l'abord... En vérité ce serait un bien plus grand miracle que tout ceci ait pu se produire sans miracle... Nous devons admettre le témoignage des apôtres, sans quoi il nous faut admettre qu'ils ont été dupes, qu'il y a eu hallucination d'un bout à l'autre de l'histoire apostolique : mais une hallucination suivie d'un fait colossal, qui n'est pas une hallucination, et

D'après l'ensemble de l'article, Pouget est convaincu que cette querelle ne concerne pas simplement les questions d'exégèse, qui pourraient être modifiées par les progrès de la science biblique, mais qui menacent directement le fondement même de la foi²⁷. En effet les *a priori* de Loisy ôtent toute consistance historique à la foi chrétienne la réduisant à « *un pur sentiment* » ou à « *une bonne religion naturelle, la meilleure peut-être que nous ayons ; mais diminuée du caractère surnaturel* »²⁸. S'il était vrai, ainsi que Loisy semble le soutenir, que la foi des apôtres s'auto-constitue uniquement par leur perception subjective dégagée de l'objectivité des faits de la vie du Christ, le témoignage des apôtres et la foi se dégageraient du lien historique avec le Christ. C'est dans cette direction que Loisy exerce son exégèse lorsqu'il soutient que Jésus « n'est pas, à proprement à parler, le fondateur de l'Église, ni même de l'Évangile. Il n'en a été que l'occasion : ... tel est le sens de la phrase chère à Loisy *on attendait le Royaume, c'est l'église qui est venue* »²⁹.

Si l'issue de l'exégèse de Loisy est la dissolution de la foi chrétienne dans sa caractéristique essentielle d'être fondée sur l'histoire singulière de Jésus, Pouget toutefois ne veut pas refuser l'exégèse historico-critique, mais soutient qu'elle doit suivre un autre chemin, c'est à dire, non celui d'une « *exégèse séparée* » entre histoire et foi, mais celui d'une exégèse critique « *co-ordonnée* » avec la foi et sa Tradition ; à savoir qu'elle ait comme compréhension préalable le cadre vital dans lequel ont été générés les documents examinés.

qui est constatable !” : 351 ; “Que signifie pour Loisy : ‘Je crois en la résurrection du Christ ?’. Ceci, sans doute : ‘Je crois que le Christ a survécu dans la croyance de ses apôtres’. Pour nous, nous nous en tenons au sens qu’y donnent les apôtres et qu’en donne l’Église : ‘Je crois que le Christ est ressuscité’. En réalité, la valeur religieuse d’un fait comme la résurrection — qui est (M. Loisy ne le conteste pas) la clef de voûte de toute la tradition chrétienne — *réside non pas uniquement dans l’interprétation spirituelle qu’on en donne, mais d’abord, et avant tout, dans le fait lui-même. C’est sur le fait de la résurrection que se fonde l’espérance de rédemption de l’humanité...* En repoussant le témoignage des apôtres, en niant le fait de la résurrection, et les circonstances importantes qui y ont rapport — lorsqu’il écrit, par exemple (I, 223) : ‘On peut supposer que les soldats détachèrent le corps de la croix avant le soir et le mirent dans quelque fosse commune, où l’on jetait pêle-mêle les restes des suppliciés’, — M. Loisy a décidément outrepassé les droits de l’histoire” : *ibidem*, 352.

²⁷ « Il ne s’agit plus ici de conflit sur un terrain mitoyen, entre les prolongements de la foi, ou sa formule d’une époque, et les résultats, d’ailleurs sujets à révision, de la science. Il s’agit d’un conflit sur des ; points vitaux, et d’un conflit plus grave même qu’un conflit d’idées, car notre logique craque toujours par quelque endroit, tandis que là, en histoire, les résultats obtenus ont une apparence d’objectivité : il faut que la foi les nie ou s’en arrange » : *ibidem*, 362.

²⁸ *Ibidem*, 362-365.

²⁹ *Ibidem*, 364-365.

Ce n'est pas pour cela que Pouget adhérerait à l'idée d'un passage direct et immédiat des faits de l'histoire à la foi, en sorte que la simple apologie de l'histoire conduite obligatoirement à la foi, mais il montrait que l'indissociabilité de la foi de l'histoire évangélique est une singularité de la révélation chrétienne. Cette voie d'une exégèse de textes évangéliques à l'intérieur de la Tradition — constatait Pouget — est d'ailleurs *plus cohérente* au développement historique dont ils sont issus : en effet ils prennent corps et sont reçus par la communauté croyante comme *le témoignage de la rencontre et de l'expérience des apôtres avec le Christ*, et c'est vrai que les évangélistes ont exprimé le témoignage des apôtres sous forme de catéchèse, utilisant donc des genres littéraires propres à la tradition synoptique, mais on ne doit pas en déduire qu'ils ont déformé, ou pire, inventé, les événements historiques en fonction de leur enseignement³⁰. En dernière analyse, *ce que Pouget n'accepte pas chez Loisy c'est l'affaiblissement de la foi chrétienne dans son rapport avec l'histoire et la réalité des faits évangéliques*.

G. Pouget s'éloigne de Loisy dans le contexte du modernisme biblique

Dans la confrontation Pouget-Loisy, alors que Loisy a été *un acteur* dans les affaires de la question biblique du début du XX^e siècle, Pouget a abordé ces problématiques seulement à distance et en sourdine comme simple *témoin*. Le centre du débat était la possibilité d'introduire des connaissances historico-critiques en exégèse et en théologie. Pouget en avait été favorable, mais vérifiant la méthode exégétique de Loisy, il s'en éloignait car il exigeait que cela se fasse sous certaines conditions. En particulier l'exégèse historico-critique devait respecter la nature propre des écrits sur lesquels on enquêtait,

³⁰ « La foi des apôtres s'appuie sur des faits. Nous devons accepter d'eux ces faits, si nous n'avons pas de raison décisive de nier leur témoignage, parce que l'histoire n'expérimente pas, et que, aujourd'hui, nous ne pouvons voir, ni constater. Leur foi, il est vrai, s'est exprimée dans des documents. Mais que sont les documents ? Matière à conjecture. Les documents, s'ils étaient seuls, nous laisseraient plus dans le doute qu'ils n'autoriseraient l'affirmation. Mais derrière les documents, il y a la société vivante qui les a produits et qui les a acceptés. Les documents évangéliques appartiennent à une société qui n'aurait pas tergiversé sur ce qu'elle croyait être le devoir religieux : c'est à dire d'honorer le Christ comme il devait. Cela est notre gage. Les évangélistes ont fait des *catéchèses historiques*, donc des livres d'enseignement. Mais ont-ils inventé, ou même déformé simplement l'histoire, pour les besoins de l'enseignement ? Il faudrait le prouver : et le témoignage des apôtres est difficilement contestable. Assurément, le critique est en devoir de dégager ce qu'on croyait au temps où les synoptiques ont été rédigés. Ils n'ont pas été rédigés par les apôtres, mais ils plongeaient leurs racines dans l'époque immédiatement antérieure, qui est celle de l'activité même des apôtres » : *ibidem*, 362-363.

car il ne s'agissait pas de simples textes de littérature, mais de documents issus de la Tradition de foi de l'Église. Sur ce point surgit la différence avec Loisy.

1. Dans la défense-clarification de *l'Évangile et l'Église* exprimée dans *Autour d'un petit livre*³¹, Loisy soutenait avec conviction que les perspectives historiques et théologiques devaient être comprises en termes d'*indépendance réciproque*, donc l'exégèse pouvait « *se développer seulement par la méthode critique* »³²; et l'Église était incompétente pour donner des « *indications pour l'analyse historique des textes sacrés* »³³. Cette séparation des méthodes paraissait décisive à Loisy pour résoudre le désaccord entre dogme et critique, puisque par leur exclusion réciproque on pourrait éviter tout autre conflit possible. Pour Pouget cette voie était inadéquate, car s'il était juste de garder une *distinction de méthode*, celle-ci ne devait pas se transformer en *séparation* ou pire en *rupture*.

Mais Pouget n'arrivait pas à cette conclusion, ainsi que le faisaient les conservateurs, simplement défendant les « droits » du dogme, mais en constatant l'impasse à laquelle conduisait la méthode de « l'exégèse séparée » de Loisy. Il remarquait justement que la mise entre parenthèses du dogme dans l'exégèse, ne sauvegardait pas la neutralité présumée du chercheur, mais introduisait en fait subrepticement, des principes rationalistes qui désagrégeaient l'exégèse en termes d'historique. La méthode historique de Loisy dénaturait, en effet, les textes « inspirés » les réduisant à de simples documents d'archéologie scripturale : « *Loisy traite les textes — lui reprochait Pouget — comme des fragments totalement désarticulés du contexte.*

³¹ *Autour d'un petit livre*, Paris, Picard, 1903.

³² « L'exégèse théologique et pastorale, et l'exégèse scientifique et historique, sont donc deux choses très différents, qui ne peuvent être réglées par une loi unique. Bien que la matière en paraisse identique, l'objet n'en est pas réellement le même. La loi de l'exégèse ecclésiastique qui est d'enseigner, au moyen de la Bible, la foi et la morale catholiques, ne saurait être la loi de l'exégèse simplement historique; et réciproquement la loi de l'exégèse historique, qui est la détermination des faits et du sens primitif des textes, ne saurait être la loi de l'exégèse ecclésiastique. Celle-ci, en imposant ses conclusions à celle-là, comme si c'étaient des faits ou des opinions du passé, l'étoufferait; et l'exégèse historique, en imposant les siennes à l'exégèse ecclésiastique, comme des dogmes à croire maintenant, la ruinerait. [...] Que le critique reste sur son terrain; qu'il n'empiète pas sur le domaine de la foi et de son interprétation dogmatique. Ce n'est pas à l'historien, s'il est seulement historien, qu'il appartient de se prononcer sur le fond de la religion et sur l'objet de la révélation. [...] Que le théologien, de son côté, cesse d'identifier l'histoire avec la théologie et de considérer ses spéculations comme la forme unique, adéquate et immuable, de la connaissance religieuse et de la science de la religion » : A. LOISY, *Autour d'un petit livre*, o.c., 51-53; tr. it. 227.

³³ A. LOISY, *Autour d'un petit livre*, o.c., 50; tr. it. 226.

Mais en réalité ils constituent un ensemble dans un mouvement ininterrompu de vie, au sein d'une communauté, l'Église qui a ses propres lois psychologiques recueillies à travers la Tradition. Loisy est privé du sens de la Tradition »³⁴.

Pouget donc opposait à Loisy l'interprétation de l'histoire comme « science morale » pour laquelle on ne pouvait se passer d'un certain postulat interprétatif : « L'Église en a un, — écrivait-il — et elle le reconnaît ; Monsieur Loisy en a un aussi, et nous serions bien portés à ne lui en faire grief, mais il ne semble pas le reconnaître »³⁵. Ainsi la position de l'exégète catholique qui se conforme à la pré-compréhension ou mentalité, comme Pouget l'appelait, de la Tradition de l'Église, semblait plus cohérente avec la nature des textes examinés. Elle seule, en fait, pouvait sauvegarder le continuum herméneutique entre les faits de l'histoire et la foi témoignée par ces textes, puisque il était issu comme expression de la catéchèse apostolique. En d'autres termes, la contestation de la méthode exégétique de Loisy se basait sur la constatation que les textes soumis à l'exégèse étaient des textes de foi, déjà interprétés par la Tradition vivante de l'Église, et non de simples textes historiques, en sorte que l'on ne pouvait faire abstraction du contexte herméneutique de la foi ecclésiale dans l'exégèse historico-critique.

2. Dans la différenciation d'avec Loisy, Pouget se trouva à l'unisson avec un bon nombre de chercheurs catholiques qui empruntèrent une voie intermédiaire dans la contestation de Loisy. Non pas l'opposition de ceux qui réagirent sur une base émotionnelle et défensive, mais de ceux qui, critiqueusement plus avisés, comme le Père Lagrange ou Maurice Blondel, contestèrent l'insuffisance de la méthode historico-exégétique proposée. Si l'historiographie du modernisme a partagé, un peu schématiquement et à la va-vite, en deux camps opposés, les favorables et les opposants à l'application à la critique historique, et si elle a réduit en même temps les positions intermédiaires à de simples « positions de compromis », en vérité cette ligne historiographique ne tient pas compte de la complexité du débat³⁶.

Sous-estimer l'originalité des positions intermédiaires a parfois permis même d'établir, trop superficiellement, une *filiation-dérivation directe* entre modernisme et Vatican II. Mais en réalité, c'est justement à ces positions intermédiaires — non encore suffisamment étudiées — qu'il faut reconnaître la fonction irremplaçable d'avoir

³⁴ J. CHEVALIER, *Logia...*, o.c., 21.

³⁵ G. POUGET, *Les Évangiles synoptiques...*, o.c., 353.

³⁶ J. BELLAMY, *La théologie catholique au XIX^e siècle*, Paris, Beauchesne (1904) 193 ; É. HOCEDEZ, *Histoire de la Théologie au XIX^e siècle*, o.c., 124-125 ; CH. THÉOBALD, L'entrée de l'histoire dans l'univers religieux et théologique au moment de la crise moderniste, Paris, Beauchesne (1973) 13.

assuré un lien entre ancien et nouveau, presque une toile de fond grâce à laquelle, les polémiques étant apaisées, on a pu lentement effectuer une réflexion sur la méthode historico-critique en exégèse et formuler autrement la méthode de la connaissance en théologie. Pouget doit être placé sur ce front.

Pour soutenir cette thèse, on peut citer un épisode singulier. Selon le témoignage de Loris Capovilla, son secrétaire, Jean XXIII a extrait de sa méditation personnelle du « *Portrait de M. Pouget* »³⁷ le critère herméneutique de distinguer le « *dépôt des vérités de foi* » du « *langage dans lequel elles sont exprimées* », proclamé dans le discours d'ouverture du Concile Vatican II : *Gaudet Mater Ecclesia*, auquel l'historiographie reconnaît d'être « *le punctum saliens de l'esprit du Concile pour marquer le passage de l'Église à une nouvelle époque historique* »³⁸.

L'épisode est un petit témoignage de comment une position de second plan, telle que celle du Père Pouget, ait pu jouer, dans ce cas précis, un rôle aussi important dans le développement de la compréhension de la foi.

³⁷ Cf. J. GUITTON, *Une siècle, une vie*, Paris, Laffont (1988) 180-181.

³⁸ AA.VV. *Storia dei Concilii ecumenici*, Brescia, Queriniana (1990) 406-407. Dans ce discours (*Gaudet Mater Ecclesia*, 11 octobre 1962) on lit : "*Est enim aliud ipsum depositum Fidei, seu veritates quae veneranda doctrina nostra continentur, aliud modus, quo eadem enuntiantur, eodem tamen sensu eademque sententia*". Le texte critique du discours, établi sur les diverses rédactions de main du pape, se trouve en : G. ALBERIGO - A. MELLONI, *Fede Tradizione Profezia. Studi su Giovanni XXIII e sul Vaticano II*, Brescia (1984) 185-283.

Saint Vincent de Paul et la Bible*

par José Carlos Fonsatti, C.M.

Province de Curitiba

Voici une synthèse de ce qu'ont écrit les grands connaisseurs de saint Vincent de Paul. Mon intention n'est nullement de présenter ici une étude en profondeur de saint Vincent et de sa manière d'aborder la Bible, mais simplement d'exposer l'importance qu'eut pour lui la Sainte Écriture. L'objet de ce travail, c'est de réunir une série de données intéressantes et de les mettre en ordre afin de mieux connaître comment notre Père s'est servi de la Parole de Dieu au cours de sa vie personnelle et dans ses œuvres. Les Confrères et les Sœurs voudront bien excuser les imperfections de mon travail !

1. La Bible au XVII^e siècle

Nous savons que la *Réforme Protestante* est née de la polémique contre l'autorité du Pape et des Évêques. Luther acceptait uniquement l'autorité de la Bible. Les réformateurs, depuis John Wiclif († 1384), affirmaient que la Bible devait être interprétée littéralement et selon l'autorité de l'Esprit et non selon l'autorité des interprètes humains, le Magistère de l'Église inclus. Le sens littéral de l'Écriture est l'intention de l'Esprit-Saint et il nous faut l'interpréter, dans la foi, et dans le même Esprit. Selon Luther, il ne nous est possible de comprendre les Écritures que selon l'Esprit dans lequel elles ont été écrites. Et quant à l'Esprit, il ne nous est possible de rencontrer sa présence que dans la même Écriture. Un chrétien ordinaire doit avoir accès directement à la Bible et à son vrai sens, à partir du moment où il a les dispositions requises pour bénéficier des lumières de l'Esprit-Saint. De toute façon, pour Luther, l'unique autorité était la Bible : *l'Écriture seule*.

* Cet article a déjà été publié dans : *Iprosul. Informativo da Provincia do Sul*, Curitiba-Brésil (Année XIX, n° 145 - janvier-février 2003). L'auteur a aimablement fait une version plus courte pour *Vincentiana*. Récemment la 1^{re} partie de cet article (« San Vicente de Paul y la Biblia en general ») a été publiée dans CLAPVI : Conférence Latino-américaine des Provinces Vincentiennes (Année XXX, n° 116 - janvier-avril 2004, pp. 146-154, en portugais). La deuxième partie, « San Vicente y los Evangelios », sera publiée très prochainement dans CLAPVI.

L'Église, au Concile de Trente, condamna la doctrine de la libre interprétation de la Bible et décréta que la Vulgate était l'unique texte authentique pour tous les livres sacrés dans leur ensemble et pour chacun en particulier dans chacune de ses parties. C'est depuis cette époque que se multiplièrent les commentaires bibliques, les introductions et la théologie bibliques. Toutefois, cette façon de faire eut un résultat déplorable, à savoir que la Théologie qui s'efforçait de combattre les idées du Protestantisme ébranla l'autorité de la Bible et aboutit à une inflation du rôle de la Tradition. La Bible se retrouvait renvoyée à la catégorie des « lieux théologiques », fût-elle au premier rang, c'est-à-dire un simple fournisseur d'arguments capables de justifier les doctrines. L'exégète n'était plus qu'un technicien chargé de sélectionner les arguments de l'Écriture dont, par la suite, le théologien ferait usage dans ses discussions avec protestants et athées. L'exégèse n'était plus qu'un domestique de la théologie dogmatique et de l'apologétique. C'est le motif pour lequel, dès le XVII^e siècle, on se lança avec ardeur à la recherche du vrai sens littéral du texte sacré. Une recherche au cours de laquelle on fit appel à tous les moyens accessibles à la raison : comparaison de la Bible avec les autres œuvres littéraires du Moyen Orient Antique, insistance sur les découvertes de l'archéologie... C'est ainsi que le philosophe juif B. Spinoza entreprit d'interpréter la Bible à partir de présupposés rationalistes. En 1678, l'oratorien R. Simon composa et publia un livre intitulé « Histoire critique de l'Ancien Testament », dans lequel il soumettait la Bible à une analyse critico-littéraire et historique. Dans le même temps et en réaction, un groupe de catholiques traditionalistes, dirigés par Bossuet, obtint que ce dernier ouvrage soit mis à l'index des Livres Interdits. Il faudra bien se rappeler que c'est dans un tel contexte que vécut et travailla Vincent de Paul (1581-1660).

2. Saint Vincent de Paul et la Bible

Naturellement, le jeune Vincent fut déjà initié aux mystères de la foi en famille. Sa mère fut sa première catéchiste. La foi se transmettait alors d'une génération à l'autre au sein du milieu familial. C'est en famille qu'il apprit à prier et qu'il mémorisa les premiers rudiments de la foi. Or, dans la catéchèse familiale l'usage de la Bible était plutôt réduit. La majorité des croyants n'avait pas accès au texte sacré qui n'existait que dans la traduction latine de la Vulgate. On n'avait pas l'habitude de posséder à la maison un exemplaire de la Bible. En ce temps-là, seuls les grands théologiens possédaient un exemplaire de la Bible, dont ils se servaient, principalement, au cours de leurs polémiques avec les réformateurs. Son usage, d'ailleurs, était surtout apologétique. Toutefois, Vincent, comme tous les gens de son époque, possédait un certain nombre de notions de l'« Histoire Sainte », c'est à dire que, déjà dans son enfance il connut quelques-uns

des événements les plus importants de l'Histoire du Salut : la vocation d'Abraham, le sacrifice d'Isaac, l'exode, le règne de David et de Salomon, les Prophètes, Jean Baptiste, Jésus. En plus de sa famille, la fréquentation de sa paroisse dans la région de Dax contribua de la même manière à l'initiation biblique de Vincent. Son oncle paternel, Étienne, Prieur de Poymartet, près de Goubera, eut aussi un grand rôle dans sa formation biblique. C'est de la sorte que le jeune Vincent de Paul eut son premier contact avec la Parole de Dieu, en famille, dans les sermons de son curé et les méditations de son oncle.

En 1604, Vincent obtint son baccalauréat en théologie. Bien entendu, pendant ses études de théologie, son contact avec la Bible avait été plus profond. Comme je l'ai dit, à cette époque le recours à la Sainte Écriture prenait une forme plutôt apologétique, même dans les études de théologie. On se servait de la Bible pour prouver les grandes vérités de la foi. Nous ne savons pas si Vincent, étudiant en théologie, fut un bon connaisseur de l'Écriture Sainte. La théologie de l'époque était scolastique, très méthodique et fort peu existentielle.

Une fois ordonné prêtre, il continua à s'alimenter spirituellement dans l'Écriture, mais de façon plutôt indirecte, à travers les textes des lectionnaires et du bréviaire. On nous demandera : Quel genre de bréviaires imprimait-on à cette époque ? À combien revenait un bréviaire ? Quand Vincent mourut, on trouva dans sa chambre deux tomes du bréviaire, que l'on peut voir aujourd'hui encore dans la salle des reliques de la Maison-Mère. Des livres de 18,5 cm sur 12 ; ils avaient été imprimés en 1656 et chacun pesait plus de 1.550 grammes... il devait être malcommode d'utiliser et de transporter avec soi ces quelques trois kilos « et des poussières » de papier...

« Une lecture critique nous révèle que, avant 1617, c'est-à-dire avant qu'il n'ait atteint 36 ans, Vincent ne faisait pas beaucoup appel à la Bible, et l'on peut supposer qu'il n'en avait qu'une connaissance limitée. Il parle de Dieu, de la Providence, de la Vierge Marie, mais le nom de Jésus apparaît pour la première fois dans le *Règlement de la Charité de Châtillon*, en octobre 1617 »¹. Son arrivée à Paris marqua un changement dans sa vie. Durant trois ou quatre ans il se préoccupa de trouver quelque bénéfice. Cette période fut pour Vincent comme une sorte de postulat. Le Père De Bérulle le protégeait, et rêvait de l'enrôler dans l'Oratoire récemment fondé.

Deux faits bien connus ont marqué une transformation dans son existence : l'accusation de vol et la nuit obscure de la foi. C'est alors qu'il décida de consacrer sa vie à Dieu dans le service des pauvres. Dieu lui répondit en lui donnant la paix de l'âme. Le Christ se révéla à Vincent dans la personne du paysan de Gannes. C'est ce jour-là qu'il

¹ A. DODIN, "Monsieur Vincent de Paul et la Bible", dans *Le Grand Siècle et la Bible*, Beauchesne, Paris, 1989, pp. 218-219.

réussit à « tourner la médaille » et à regarder les événements avec les yeux de Dieu. Le paysan moribond de Gannes avait amené Vincent à concentrer ses pensées sur Jésus-Christ demeurant dans le pauvre.

1617 est la date de la transformation radicale de la vie de Vincent. En janvier 1617, il découvre à Folleville le Christ missionnaire ; au mois d'août de cette même année, à Châtillon, il fait la rencontre du Christ, serviteur des pauvres. Ce sont ces deux événements qui également marquent pour lui une nouvelle façon de lire les Écritures. Deux textes bibliques seront la base de toute sa spiritualité et de toute son action : 1) Luc 4, 18 ss. : « L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a consacré pour porter la bonne nouvelle aux Pauvres. Il m'a envoyé annoncer la liberté aux captifs et la vue aux aveugles, libérer les opprimés, proclamer une année de grâce de la part du Seigneur »². Saint Vincent utilise ce texte huit fois pour définir la mission du Christ et de la Congrégation et les adopte comme emblème de sa Congrégation. 2) Matthieu 25, 40 : « Je vous le dis : chaque fois que vous avez fait cela à l'un des plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ». On retrouve ce texte dans tous les Règlements de Charité écrits par saint Vincent et, également, dans les Règles Communes de la Congrégation de la Mission.

Nous pouvons dire que la rencontre du Christ présent dans le pauvre fut simultanément pour Vincent une découverte de la Sainte Écriture. Le Christ tel qu'on le découvre dans les Évangiles est un Christ qui s'est engagé délibérément au service des pauvres et des marginaux. Le Christ rencontré à Gannes met sous les yeux de Vincent une chose qu'il n'avait jamais imaginée : les pauvres courant le risque de se perdre. Le Dieu mystérieux et transcendant que Vincent a appris à connaître dans la « Règle de Perfection » du B. de Canfield lui demandait de l'aimer en se donnant aux pauvres. Ainsi, naturellement, ce sont les pauvres qui amenèrent Vincent de Paul au Christ. Or le Christ se révèle dans les Écritures. Vincent lisait chaque jour un texte du Nouveau Testament et il tint à obliger ses Confrères à faire de même : *Les prêtres et tous les clercs liront un chapitre du Nouveau Testament, et respecteront ce livre comme la règle de la perfection chrétienne et pour en profiter davantage, cette lecture se fera à genoux, et tête nue, faisant du moins à la fin les trois actes suivants, dont le premier sera d'adorer les vérités contenues dans ce même chapitre ; le second, de s'exciter à entrer dans les sentiments dans lesquels Notre-Seigneur ou les Saints les ont prononcées ; le troisième, de se résoudre à la pratique des conseils ou préceptes qui y sont contenus, et à l'imitation des exemples de vertus qu'on y trouve*³.

² Pour cet article l'auteur a utilisé la traduction de la Nouvelle Bible espagnole. Traduction dirigée par Luis Alonso Schökel et Juan Mateos. Madrid. Ediciones Cristiandad, 1990, cuarta reimpresión.

³ *Règles Communes de la Congrégation de la Mission*, X, 8.

3. Comment Saint Vincent utilisa la Bible

C'est, sans aucun doute, une tâche ambitieuse que d'essayer de présenter quelle fut la relation entre saint Vincent et la Bible. Il serait nécessaire de parcourir les huit volumes de sa correspondance, les deux volumes de conférences aux Filles de la Charité, les deux volumes d'allocutions aux Missionnaires, rassemblées par Pierre Coste, soit un total de 8 427 pages.

Selon le P. Vansteenkiste⁴, dans les tomes IX et X, qui contiennent les conférences aux Filles de la Charité, il y a 164 citations explicites de la Sainte Écriture, dont 23 de l'Ancien et 141 du Nouveau Testament. En plus, il y a 1 755 citations implicites ou réminiscences, dont 428 de l'Ancien et 1 327 du Nouveau Testament. Et, selon Jean-Pierre Renouard⁵, dans les tomes XI et XII des conférences aux Missionnaires, nous rencontrons 127 citations de l'Ancien Testament et 203 du Nouveau, sans compter les répétitions de citations. Ces chiffres indiquent que saint Vincent se servit fréquemment de la Bible.

Sur les 73 livres de la Bible, il cite 38 des 46 de l'Ancien Testament et il n'omet de citer que trois des 27 du Nouveau Testament. Les livres non cités de l'Ancien Testament sont les Chroniques I, Esdras, Esther, les Maccabées I, Ruth, Abdias, Habacuc, Aggée. Les trois non utilisés du Nouveau furent Philémon, la Deuxième et la Troisième Lettre de Jean. Ces citations viennent avec des formules d'introduction : « comme dit l'Écriture », « comme dit Dieu », « comme dit Notre Seigneur », « comme dit saint Paul », etc.

Saint Vincent n'utilise pas le langage biblique de manière uniforme, avec toujours le même objectif et la même intention. Il cite la Bible de mémoire, sans beaucoup se préoccuper de l'exactitude des mots. Par exemple, dans les conférences il y a quatre fois la citation de Rm 12, 10, toujours avec de petites différences. D'autres fois, divers morceaux bibliques se fondent en une seule citation : *Lorsqu'il se présente aux Filles de la Charité ou aux Pères de la Mission pour leur expliquer les Règles, il cite les textes avec exactitude et en plus il donne les références. Mais ces circonstances sont rares. Son genre le plus commun c'est celui de la glose, la glose vivante, spirituelle... la plupart du temps merveilleusement adaptée ou accommodée à la situation*⁶.

Ainsi, saint Vincent ressemble beaucoup aux auteurs du Nouveau Testament qui citaient librement les textes de l'Ancien. Sa manière de citer la Sainte Écriture s'appuie plus sur le sens littéral que sur le

⁴ M. VANSTEENKISTE, « Monsieur Vincent et la Bible », dans *Bulletin de la Société Borda*, n° 388.

⁵ JEAN-PIERRE RENOARD, « La Parole de Dieu in Saint Vincent », dans *Annales de la Mission*, 99, 1992, p. 149 ss.

⁶ A. DODIN, « Saint Paul et Saint Vincent de Paul », Dax, 1936-1937.

sens historique exact du texte. Il s'en tient beaucoup plus au sens moral, à l'application immédiate du texte. Par exemple, dans la conférence de juin 1642 sur l'obéissance, le texte de Matthieu 26, 52-54 est cité de manière très libre : *Jésus-Christ a préféré la sainte obéissance à sa vie même. N'a-t-il pas dit à saint Pierre qui voulait empêcher les Juifs de le prendre : « Ne voulez-vous pas que je fasse la volonté de Dieu mon Père, qui est d'obéir aux soldats, à Pilate et aux bourreaux ? Et si ce n'était pour l'accomplissement de cette très sainte volonté, des légions d'anges ne me viendraient-ils pas bien délivrer ? »*⁷.

« En face de ces fréquentes citations de textes de la Bible, on pourrait s'imaginer que saint Vincent 'étudia' à fond la Bible, au plein sens du terme 'étudier'. Il la consulta fréquemment, fit son choix, s'imprégnant des textes qui lui semblaient utiles pour clarifier et simplifier le système théorique de la vie surnaturelle »⁸.

4. L'Ancien Testament

Saint Vincent ne voyait aucune rupture entre les deux Testaments. En plus de l'enseignement des livres de l'Ancien Testament, le Saint citait les personnages de l'Ancienne Alliance, tirant des leçons de leur vie et de leurs actes. Spécialement, son attention se concentrait sur quatre figures : Adam, Noé, Abraham et Moïse.

Saint Vincent mentionne onze fois la vie et la chute d'Adam : dix fois aux Filles de la Charité et une aux Missionnaires⁹. Il regarde surtout sa désobéissance et ses conséquences pour le genre humain : *Adam avait donné la mort au corps et causé celle de l'âme par le péché*¹⁰.

Parfois, il lui arrive de faire des commentaires intéressants : *Adam désobéit à Dieu, mordant dans la pomme ; et de là sont arrivés deux grands maux, car tout ainsi que l'homme ne s'est pas voulu assujettir à son Créateur, l'âme a aussi perdu sa domination*¹¹. Il affirme qu'Adam fit pénitence et pleura son péché 900 ans¹². On se rappelle que le livre de la Genèse au chapitre 4,1 nous dit qu'Adam vécut 930 ans.

Saint Vincent cite le patriarche Noé cinq fois¹³. Il cite surtout deux épisodes : la construction de l'arche et l'activité de Noé. Parlant

⁷ SV IX, 66.

⁸ M. VANSTEENKISTE, *op. cit.*

⁹ SV IX, 47 ; X, 2, 17, 55, 80, 81, 232, 448, 466, 695 ; XI, 54.

¹⁰ SV X, 2.

¹¹ SV X, 55, 448.

¹² SV X, 17.

¹³ SV III, 183 ; IX, 56, 696 ; XI, 377, 263 ; XI, 377 ; XV, 171.

aux Filles de la Charité le 25 mai 1654, il disait : *Savez-vous, mes sœurs, combien Noé mit de temps pour construire l'arche et la mettre dans la perfection où elle devait être ? Cent ans. O Sauveur de nos âmes ! O mes chères sœurs ! Si, pour faire l'arche, où huit personnes seulement furent garanties du déluge, il a fallu tant de temps, combien pensez-vous qu'il en faille pour affermir et conserver cette Compagnie, où un si grand nombre d'âmes se retireront et se sauveront du déluge du monde*¹⁴.

Citant la Lettre de saint Clément aux Corinthiens, le Saint dit que Noé fut prophète et prédicateur de pénitence : *Dieu veut châtier tout le monde ; il envoie le déluge universel pour châtier les horribles péchés qui se commettaient ; néanmoins que fait-il ? Il donne la pensée à Noé de bâtir une arche, et Noé fut cent ans à la bâtir. Pourquoi pensez-vous que Dieu voulût qu'il fût si longtemps à bâtir cette arche, sinon pour voir si le monde se convertirait, s'il ferait pénitence et s'ils feraient profit de ce que Noé leur disait par la fenêtre de son arche, criant à pleine tête, selon quelques auteurs : « Faites pénitence, demandez pardon à Dieu »*¹⁵.

Abraham est l'exemple parfait d'obéissance. Il a suivi pas à pas la Providence divine, autant pour quitter son pays que dans l'épisode de l'immolation de son fils unique : *À ce sujet, souvenez-vous d'Abraham, à qui Dieu avait promis qu'il multiplierait sa semence comme les étoiles du ciel. Mais voilà que Dieu lui demande de le sacrifier. Si Abraham fait mourir son fils, comment Dieu accomplira-t-il sa promesse ? Cependant, Abraham, qui avait un esprit habitué à faire la volonté de Dieu, accepte l'obligation d'exécuter cet ordre, sans se préoccuper de rien d'autre. C'est à Dieu d'y penser, pouvait-il dire ; si j'accomplis son commandement, il accomplira sa promesse ; mais comment ? Je ne le sais pas. Je sais seulement qu'il est tout-puissant. Je vais lui offrir ce que j'ai de plus cher dans le monde, puisqu'il le veut. Mais c'est mon fils unique ! Peu importe ! Mais, si j'enlève la vie à cet enfant, il n'y aura plus moyen que Dieu tienne sa parole ! C'est la même chose ! S'il le veut, il lui faudra le faire. Mais si je conserve mon fils, ma descendance sera bénie : Dieu l'a dit. Oui, mais il m'a dit aussi de lui donner la mort ; il m'a indiqué sa volonté ; j'obéirai, quoi qu'il arrive, et j'espérerai en ses paroles. Admirez cette confiance : il ne se préoccupe pas du tout de ce qui pourra arriver ; pourtant, la chose le touchait de très près ; mais il espère que tout finira bien, puisque Dieu s'en charge. Pourquoi n'aurons-nous pas la même espérance, si nous laissons à Dieu le soin de régler tout ce qui nous tracasse et préférons faire ce qu'il nous commande ?*¹⁶.

¹⁴ SV IX, 696.

¹⁵ SV XI, 377.

¹⁶ SV III, 183 ; XI, 376 ; XII, 138.

Saint Vincent évoque la figure de Moïse plus de 25 fois. Il rappelle que Moïse, comme Melchisédech, sans père, sans mère, sans généalogie, fut lui-même un enfant abandonné. Mais, surtout, il fut le médiateur choisi par Dieu pour transmettre la Loi et intercéder pour les Israélites durant les batailles : *Elle est grande, la force de l'oraison mentale, mes filles, puisque c'était cela l'exercice de Moïse, quand il tenait les mains levées vers le ciel sans prononcer une parole ; et cela suffisait à faire gagner la bataille à ceux pour qui il priait ! La Sainte Écriture nous raconte aussi que Moïse était un jour devant Dieu sans prononcer un mot. Et il entendit la voix de Dieu : "Moïse, tu me casses la tête ; tu me forces de faire ce que je ne veux pas. Ce peuple est ingrat et rebelle à ma loi. Moi, je veux le punir, et toi tu veux que je le sauve. Pourquoi me forces-tu ? Retire-toi et laisse-moi faire ma volonté", Voyez, mes filles, combien Dieu se sent attaché par l'oraison, et par l'oraison mentale, puisque Moïse ne prononçait pas un mot, mais son oraison était si intense que Dieu lui disait : "Tu me casses la tête ; tu veux me faire faire ce que je n'ai pas envie de faire"*¹⁷.

Vincent a rappelé de nombreuses fois le rôle de Moïse comme législateur, citant les noms de tous ceux qui s'opposaient à ses ordres et qui furent punis par Dieu (cf. Nm 17, 5-14) : *Nous avons dans l'Ancienne Loi l'exemple de Coré, Dathan, et Abiron, qui furent engloutis tout vifs pour avoir murmuré contre Moïse*¹⁸.

Il rappelle aussi l'épisode de Marie, la sœur de Moïse, qui se révolta contre son frère parce qu'il avait épousé une femme couchite. Elle resta couverte de lèpre et ne guérit que par l'intercession de Moïse (cf. Nb 12, 1-15) : *Sa propre sœur fut frappée de lèpre pour avoir trouvé à redire à ce qu'il faisait*¹⁹. Moïse fut pour saint Vincent le modèle du fondateur et du législateur.

5. Le Nouveau Testament

La plupart des citations bibliques de saint Vincent viennent du Nouveau Testament. Le chapitre deux des Règles Communes des Missionnaires contient 37 citations du Nouveau Testament dans 14 paragraphes. Dans ses œuvres il y a près de 400 citations explicites des Évangiles et plus de 1 000 allusions à la vie de Jésus. L'Évangile faisait partie de son horizon. Parlant à ses fils et à ses filles, il mentionnait toujours quelque maxime de l'Évangile ou quelque action de Jésus-Christ. Naturellement, il choisissait les citations les plus importantes pour baser ses explications : *nous sommes donc, par sa miséri-*

¹⁷ SV IX, 418.

¹⁸ SV XIII, 728.

¹⁹ Ibid.

*corde, tout prêts et tout obligés à pratiquer ses maximes, si elles ne sont contraires à l'Institut*²⁰.

Saint Vincent se concentra, plus que sur les paraboles et les miracles, sur la mission de Jésus : Évangéliser les pauvres, en accord avec le texte d'Isaïe 61. C'est la raison pour laquelle, sur l'écusson de la Congrégation, il plaça l'image de Jésus missionnaire ; il adopta pour devise : « Le Seigneur m'a envoyé évangéliser les pauvres » et donna au groupe de ses prêtres le titre de Congrégation de la Mission : *La Sainte Écriture nous apprend que Notre-Seigneur Jésus-Christ, ayant été envoyé au monde pour sauver le genre humain, commença premièrement à faire et puis à enseigner*²¹.

Matthieu est l'évangéliste le plus cité : 351 fois. Saint Vincent l'utilise dans sa dimension ecclésiale, chaque fois qu'il veut animer, catéchiser, enseigner les Sœurs et les Missionnaires. Vient ensuite, l'Évangile de saint Luc. Saint Vincent se sert de lui pour parler de la mission, des pauvres, de la Vierge Marie. Saint Paul est la grande source de sa spiritualité baptismale. Saint Vincent cite beaucoup saint Paul lorsqu'il parle de la nécessité de se conformer au Christ, de quitter le vieil homme et de se transformer, de revêtir le nouvel Adam. Le P. Dodin a écrit que la spiritualité « *de la Mission est basée non sur une théologie du sacerdoce, mais sur un approfondissement de la doctrine de l'identification au Christ par le baptême* »²².

Un des plus anciens missionnaires de la Congrégation a fait remarquer que saint Vincent avait une grande dévotion durant la célébration de la Messe, surtout lors de la lecture de l'Évangile. D'autres ont remarqué que, lorsqu'il rencontrait dans l'Évangile quelque passage commençant par les paroles : « En vérité, en vérité, je vous le dis... », il était plus attentif aux paroles et donnait à sa voix une intonation plus dévote : « Il semblait sucer le sens des passages de l'Écriture comme un enfant le lait de sa mère, et en tirait la moelle et la substance pour en sustenter et nourrir son âme ; ce qui faisait qu'en toutes ses actions et paroles il paraissait tout rempli de l'esprit de Jésus-Christ »²³.

6. Le partage de la Parole

Pour saint Vincent, ce serait une erreur de prétendre lire les Saintes Écritures uniquement pour enrichir son arsenal d'arguments ou pour aboutir à une plus belle rhétorique : il est surtout nécessaire de se garder de lire par pur amour des études, en se disant : « Ce

²⁰ SV XII, 129.

²¹ SV XII, 73.

²² A. DODIN, « Saint Vincent de Paul », Paris, 1947, p. 23.

²³ ABELLY, III, 72-73.

passage servira pour tel sermon » ; en réalité..., pour se faire admirer soi-même.

Aux yeux de saint Vincent, les deux moyens les plus importants étaient : la prédication et le catéchisme. En vue de promouvoir une prédication simple, claire, familière, faite toutefois avec force et charité, il inventa la « Petite méthode », qui avait pour but d'« expliquer avec des exemples familiers les vérités de l'Évangile ». La prédication devrait tourner autour de trois mots-clés : nature, motifs et moyens. Saint Vincent eut le mérite de changer le style de la prédication sacrée, en la rapprochant des pauvres.

Pour ce qui est du catéchisme, il en existait alors deux : « le petit », réservé aux enfants, et le « grand catéchisme », destiné aux adultes, mais enseigné en présence des enfants.

Conclusion

Que serait un saint sans la Bible ? Tout juste un grand leader comme Mahomet, Bouddha... saint Vincent, comme tant d'autres Saints, fut un homme de l'Évangile. Saint François de Sales le définissait comme « Evangelium loquens », un Évangile parlant. Il sut lire l'Évangile de manière concrète et réaliste. À ses yeux, il est possible de tirer de bons fruits d'un texte quelconque de la Bible, si nous savons bien l'expliquer ou encore bien le méditer²⁴. Il a su s'appuyer sur la Bible comme sur une base de granit. Il disait que *toutes choses à faire sont problématiques, si ce n'est celles que la Sainte Écriture détermine*²⁵. Il était opposé à un usage polémique de l'Écriture. En lisant sa correspondance et ses conférences, nous éprouvons les mêmes sentiments que les disciples d'Emmaüs : avec un cour brûlant, pendant ce temps-là, « commençant par Moïse et passant par les Prophètes, il nous expliquait les Écritures ». Peu importe de savoir de quelle catégorie était la méthode d'interprétation utilisée par Saint Vincent, si c'était la méthode historico-critique, ou la méthode structuraliste, ou la méthode psychanalytique ou la méthode matérialiste. Ce qui est important, c'est le résultat : « Notre cœur était tout brûlant dans notre poitrine » (Lc 24, 32).

(Traduction : FRANÇOIS BRILLET, C.M.)

²⁴ SV XII, 135.

²⁵ SV II, 30.

Rome, le 20 juin 2006

À tous les Visiteurs de la Congrégation de la Mission

Chers Frères,

La Grâce et la Paix de notre Seigneur Jésus-Christ demeurent en vos cœurs maintenant et à jamais !

Tout d'abord, je tiens à vous remercier des marques de solidarité et d'affection que vous avez manifestées à Alfredo Bercerra, depuis le mois dernier, quant à son état de santé.

Bien que des lésions du cerveau soient toujours graves, Alfredo se remet lentement, mais sûrement. Depuis le week-end dernier, il a commencé à prendre des aliments solides, par lui-même. Sans les tubes nourriciers, Alfredo semble définitivement bien mieux.

Il est toujours à l'hôpital San Camillo à Rome. Il attend d'être transféré à l'hôpital St Jean de l'Ordre des Chevaliers de Malte, où il restera pendant au moins un mois pour la thérapie physique nécessaire, favorisant une bonne récupération.

Il a eu la joie de la présence de sa sœur, Virginia et de son frère, Emmanuel pendant quinze jours. Ils étaient venus exprès du Mexique rien que pour être avec lui, l'entourer. Ils ont logé chez nous à la Curie, et chaque jour ils se rendaient à l'hôpital pour être avec Alfredo, l'encourager et l'aider. C'était un réel plaisir de les avoir parmi nous.

En plus des membres de la Curie, qui ont été très attentifs à Alfredo, un groupe d'amis fidèles, prêtres et laïcs, l'ont accompagné constamment. Ils ont célébré avec lui les sacrements et la vie. Nous ne savons vraiment pas comment les remercier pour tant de signes d'amitié et de solidarité.

Je tiens à réitérer les sentiments de reconnaissance de la famille Bercerra et des membres de la Curie Généralice pour vos prières et votre intérêt pour la santé d'Alfredo. Je suis certain qu'avec votre soutien, notre confrère reprendra bientôt sa mission dans la Congrégation.

Votre frère en saint Vincent,



G. Gregory Gay, C.M.

Supérieur Général